

LES CAHIERS DU SICTAME

MARS 2003

★ L'Editorial	Page 2
★ Mars 2003 : le SICTAME, leader dans l'Amont	Page 4
★ La vie des sections	
Retraités et préretraités	Page 5
Paris	Page 6
Pau	Page 7
Lacq	Page 7
★ Conseil de surveillance FCPE actions TFE	Page 7
★ Bilan des dernières élections dans l'UES Amont	Page 8
★ Résultats des élections Commissions Paritaires Elf EP	Page 10
★ Mise en place des Comités d'Établissement Paris – Pau dans l'UES Amont	Page 10
★ Assemblée générale extraordinaire de la mutuelle EAP du 19 mars 2003	Page 11
★ Une petite histoire pour rire	Page 12
★ Réunions dispositions diverses du 18 mars 2003	Page 13
★ Commission suivi plan social du 24 mars 2003	Page 14
★ Courriers des élus et intersyndicaux envoyés en mars	Page 17
★ Courrier envoyé par le SICTAME en mars	Page 19
★ Tracts diffusés en mars	Page 20

L'Éditorial

Par Jean-Claude BRÉGAIL

Merci

Le Président du SICTAME adresse un grand et chaleureux MERCİ à tous ceux qui ont voté pour le SICTAME.

Ah ! La bonne soupe !

Ce jour, du 1^{er} tour des élections CE/DP dans l'UES Amont, figurez-vous que j'admirais Cautas à la Tour Coupole . En revanche, j'ai dû me contenter de sacrifier à Cautopatès devant le CSTJF, frappé d'interdiction d'entrer que j'étais par l'imperator local ! Sans doute supputait-il une victoire écrasante du SICTAME et des agapes qui s'ensuivraient ?

Puis vint le deuxième tour victorieux et nous pouvons remercier nos électeurs en leur promettant de faire mieux la prochaine fois.

Faire mieux, oui car je me sens un peu frustré de ne pas pouvoir écrire « A force d'aller à la Soupe, ils ont pris une gamelle », à 30 voix près, nous aurions eu la majorité absolue sur l'Etablissement de Paris ! Où sont donc passées ces voix ? Sommes-nous vraiment, trop francs et sincères face aux apocos et attrape-minettes, ou faisons-nous plus peur que les Douk-Douk d'en face ?

Il est clair qu'une victoire plus marquée du SICTAME :

- lui aurait permis d'obtenir de la Direction qu'elle ne serve plus de galimafrées à la table des négociations, mais de la bonne ripaille pour mâche-dru ! Hélas, nous devons encore quelques temps supporter ces mauclers qui nous serviront encore force brouets !
- lui aurait permis d'afficher encore plus fort ses convictions car selon nous l'Entreprise marche sur la tête, pilotée sans vergogne et à l'aveuglette par les oligarques de l'économie et leurs vassaux des médias et de la haute administration. La logique du temps présent voudrait une soumission aux volontés de pouvoirs, une reddition sans condition. Mais lorsque le monde vit dans l'urgence, toute perspective s'évanouit ^[1] et ce qui, par le passé, serait resté une trahison disparaît dans les limbes de l'oubli. A civilisation sans mémoire, tout est permis, plus d'honneur, plus de déshonneur ! Mais voilà, le SICTAME tient à ses valeurs du passé, du présent et de l'avenir et nous ne voulons pas devenir des zombies réduits à l'état de collaborateurs serviles ! Ce serait tragique de ressembler au « Dernier Homme » que stigmatisait Nietzsche par la voix de Zarasthoustra, « le dernier homme qui rapetisse toute chose » ? ^[2]. Là où il devrait s'échapper de son enveloppe pour mieux observer son négatif, il reste prisonnier du « temps présent », il n'a plus d'horizon, plus de posture, plus de position pour juger ses actions. Retourner sa veste ? Encore faut-il qu'il en ait une ? .

Alors, au SICTAME, à l'instar du Diogène de Sinope, nous garderons un horizon clair et nous aimerons « Penser notre vie et vivre notre pensée ! ^[3] ».

Et il ne nous est pas interdit d'être opportuniste et si un jour nous adoptons un compromis, et nous savons dès maintenant qu'il faudra préserver, au jour le jour, ce pacte instable et tenir ce contrat contre toute volonté de récitation, contre la tendance du pouvoir à corriger et contrôler l'acte de liberté qu'il mécène mais ne comprend guère !

Et puisque je me suis laissé aller à vous parler de « soupe » et « d'opportunité », je vais terminer cet éditorial en vous donnant une recette de cuisine qui est la recette vaudoise de la « Soupe à la Pierre » (Canton de Vaud, selon la tradition du Pays-D'Enhaut).

« Autrefois, les montagnes étaient sillonnées de rôdeurs qui allaient de ferme en ferme, quêtant ici un dîner, ailleurs un petit verre de goutte ou de gentiane pour marquer la « passade », là un souper et la « couche » à l'écurie ou à la grange.

Ils n'étaient, en général, guère bien vus des fermiers, qui eux travaillaient dur.

Un jour, un de ces vagabonds se présente à la porte d'un montagnard vers l'heure du repas et le fermier n'est pas enclin à l'inviter à sa table.

- Oh ! Je ne vous demande pas à manger, mais seulement un peu d'eau chaude.

- Ah ! Si c'est qu'ça, on vous en donnera bien . C'est pourquoi faire ?

- Pour me faire moi-même, dans ma gamelle, une soupe à la pierre.

- A la pierre ?
- Hé oui, avec ce caillou spécial. Et sortant de sa poche un galet de la taille d'un œuf, il le montre au montagnard qui l'examine longuement.
- Je l'ai trouvé, il y a deux ou trois ans, pas loin d'ici. En cherchant bien, je crois qu'on pourrait encore en trouver d'autres par là-bas.
- Et avec cette pierre, vous faites de la soupe ?
- Ben, oui ! Et elle est fameuse !
- Bon ... entrez, montrez-nous ça.

Le vagabond entre, la fermière attise le feu, chauffe de l'eau dans une casserole et le curieux bonhomme met à bouillir sa non moins curieuse pierre tandis que chacun se presse autour du foyer pour voir s'opérer le miracle.

- Ça donnera une bonne soupe ?
- Bien sur. Evidemment, elle serait encore meilleure si vous me donniez un oignon à y mettre et une poignée de semoule et de vermicelles.
- Si ce n'est que ça, ma femme va vous les donner.
- Alors dites-lui de râper aussi un morceau de fromage et envoyez le « bouèbe » ramasser d'la « verde » (épinards sauvages) vers la porte de l'écurie ; j'ai vu qu'il y en avait des tas !

Tout étant dans la casserole, la soupe à la pierre commence à sentir bon ...

- Peut-être encore un p'tit morceau de beurre puisque vous en avez sûrement ... Bon, merci ... et juste avant de servir, on mettra une toute petite goutte de vin blanc pour lier le fromage qu'on ajoutera dans les assiettes.

La soupe fut bientôt prête ; chacun la trouva vraiment à son goût. Et, avec cela, pas chère du tout.

On remercia le bonhomme et on l'invita à rester pour tout le repas.

Au moment de partir, il reprit sa pierre, la lava soigneusement et la remit dans sa poche. Mais le fermier le prit à part dans un coin :

- C'était vraiment une soupe fameuse ! Dites ... vous ne la donneriez pas à ma femme, cette pierre, pour qu'elle puisse nous refaire des soupes comme ça ?^[4]

Allez, bon appétit.

Et comme vient de le décider le dernier Conseil Syndical du syndicat, appliquons fièrement dès à présent notre nouveau slogan (écrit en concolore : bleu ou rouge, en bicolore : bleu et rouge ou en multicolore : blanc, bleu et rouge ?).

SICTAME, en avant !

Lexique :

- **Cautas et Cautopatès** : Dieux solaires dans la mythologie iranienne. Cautas apparaît en dieu de soleil levant et Cautopatès en dieu du soleil couchant, dans la triade qu'ils forment avec Mithra (midi).
- **Apoco** : Homme de peu d'esprit
- **Attrape-minette** : Hypocrite
- **Douk-Douk** : Personnage qui joue le rôle d'épouvantail chez les Mélanésiens de l'archipel de la Nouvelle-Bretagne.
- **Galimafrées** : mets déplaisant
- **Mâche-dru** : Gros-mangeur, gourmand
- **Mauclerc** : Personne ignorante qui ne manque pas de prétention.

[1] : Zaki Laïdi, Le Sacre du Présent, Flammarion.

[2] : Nietzsche, Ainsi Parlait Zarathoustra, GF, Flammarion.

[3] : Article de Ariel Kyrou « Un Horizon pour ne pas s'engluer dans la soupe opportuniste ».

[4] : A la mode de Chez nous, Michel Vidoulez-Jacqueline Grangier, Editions Payot, Lausanne 1976 et 1982 (Histoire racontée par Mme Tiana Nicolet, de Rougemont).

Le mois de mars a été marqué par deux importes échéances électorales :

- tout d'abord, le 13 mars, avec le **2^{ème} tour des élections CE/DP dans l'UES Amont** qui, rappelons-le, regroupe les 2 sociétés TotalFinaElf SA et Elf EP
- ensuite, le 27 mars, avec le **renouvellement des Commissions Paritaires chez Elf EP.**

La première échéance concernait le collège cadres Paris (formé environ pour les trois quarts de personnel issu de TotalFina et d'un quart de personnel issu d'Elf EP). Les résultats dans ce collège conditionnaient l'issue de l'élection du CE Paris (10 sièges cadres à attribuer au 2^{ème} tour contre 5 sièges ETAM déjà attribués au 1^{er} tour) et pouvaient conditionner la majorité dans le CCE (11 élus titulaires dont 6 provenant du CE Paris et 5 du CE Pau).

La deuxième échéance, celle des CPC, allait donner le poids de chaque syndicat chez Elf EP.

Le SICTAME arrive en tête de ces 2 élections.

Aux élections CE/DP, dans le collège cadres Paris, il recueille plus de 36 % des voix, devançant largement la CFE-CGC et la CFDT et démontrant ainsi qu'il a su gagner la confiance d'une large partie de l'électorat originaire de TotalFina, déjouant ainsi les visées d'une Direction qui voulait interdire au SICTAME d'être présent chez TotalFinaElf SA. Le doute n'est, à présent, plus permis. **Le SICTAME est bien le syndicat leader et aussi le 1^{er} syndicat de l'encadrement dans l'Amont pétrolier du Groupe TotalFinaElf**, n'en déplaise à la Direction ou aux apparatchiks d'une certaine CFE-CGC qui ont uni leurs efforts pour réduire ou détruire ce syndicat SICTAME dont nous pouvons tous, légitimement, être très fiers.

Par les résultats qu'il obtient, **le SICTAME démontre en effet qu'il est le syndicat qui inspire le plus de confiance au personnel et qui apparaît comme le plus capable de répondre à ses attentes.** D'un tour sur l'autre, le SICTAME améliore son score global qui passe de 32,2 à 33,6 % du total des 4059 voix exprimées lors des élections CE (titulaires) ; loin devant le second qui est la CFDT (19,6 %) suivie de CGT (18 %), CFE-CGC (13,8 %), FO (9,3 %) et CFTC (5,8 %). Lors des élections intervenues il y a 3 ans, aux bornes d'Elf EP, le SICTAME avait obtenu 28,7 % des voix. Dans ce nouveau périmètre regroupant TotalFinaElf SA et Elf EP, le SICTAME progresse fortement et dépasse allègrement le cap du tiers des voix, en dépit de la présence d'une 6^{ème} liste (CFE-CGC) ; voilà le signe d'une vitalité et de la pertinence du type de syndicalisme que nous pratiquons : syndicalisme au service du personnel et de son entreprise (ce qui est différent de « au service de la Direction ») basé sur l'écoute et le respect des personnes et sur des pratiques transparentes et démocratiques.

Lors des premières réunions des CE et CCE de l'UES Amont, la CFDT s'est présentée comme la première organisation syndicale confédérée, comme si les syndicats non confédérés étaient moins légitimes que les autres ? Certes, le SICTAME n'est plus confédéré depuis qu'il s'est désaffilié de la CFE-CGC, mais il est bien le 1^{er} syndicat dans l'Amont. Le fait qu'il ne soit pas confédéré n'enlève rien à la légitimité que lui confère le verdict des urnes. S'il s'est désaffilié, c'est pour pouvoir continuer à pratiquer un syndicalisme authentique. Les syndicats confédérés feraient bien de réfléchir à leurs pratiques confédérales s'ils veulent conserver la confiance des salariés. Il est certain que la CFDT, CFE-CGC et CFTC, dans notre entreprise, n'ont pas eu des pratiques très respectueuses de leur base et de l'expression du personnel. Rien d'étonnant donc qu'ils aient perdu adhérents et électeurs. En revanche, FO et CGT, qui s'efforcent de rester à l'écoute du personnel et de pratiquer un syndicalisme citoyen, ont vu leur audience se maintenir ou s'accroître. On ne peut que se féliciter de la maturité et de la capacité de jugement d'un électorat qui ne s'en laisse plus compter et n'est plus disposé à se laisser abuser. A la Direction, à présent, de tirer aussi les leçons d'un tel constat. Qu'elle renonce donc à pratiquer la méthode Coué, l'auto-suggestion et le passage en force. Le temps n'est plus où il suffit d'affirmer pour se croire dans le vrai et être cru. Il faut à présent tenir compte des véritables attentes du personnel, parler vrai et renoncer à la langue de bois, respecter le contrat social et l'améliorer, rétablir la confiance et un dialogue social de qualité. Voilà les voies de progrès ; nous sommes prêts à les emprunter avec la Direction ; encore faut-il qu'elle le veuille aussi.

Le SICTAME est porteur d'un espoir et d'un message. Il s'efforcera de répondre à la confiance des électeurs et d'assumer du mieux possible les responsabilités qui sont les siennes. **Il n'est plus temps pour la Direction d'ignorer le message que lui ont aussi adressé les électeurs de l'Amont le 23 janvier et le 13 mars. Elle doit y répondre et modifier sa pratique sociale :** or, les discussions et négociations en cours ne montrent pas pour l'instant d'inflexion particulière de cette pratique sociale. Le Président Desmarest reçoit, au cours de ces semaines-ci, des délégations des 5 syndicats confédérés. Si l'objectif de telles rencontres est bien de mieux connaître les attentes du personnel et d'améliorer le dialogue social, n'est-il pas surprenant que le SICTAME, syndicat leader et 1^{er} syndicat de l'encadrement dans l'Amont, soit écarté de ces rencontres. La DRHC semble avoir bien du mal à se remettre en cause et à s'éloigner de relations encore trop empreintes de paternalisme et de pratiques relevant du mercantilisme social.

Nous poursuivrons donc notre action à tous les niveaux, pour que triomphe un syndicalisme citoyen, y compris au niveau du Groupe où le SICTAME participe en association avec l'AVAS, à l'importante élection-test du Conseil de Surveillance du FCPE-TFE Actionnariat France. Nous comptons sur vous tous pour faire avancer le SICTAME : de 1^{er} syndicat de l'Amont, pourquoi ne pas viser d'en faire à présent l'un des grands syndicats du Groupe ? Voilà un beau et grand défi, mais bien à notre portée. SICTAME, en avant ! telle est notre devise. Haut les cœurs et avançons tous ensemble vers plus de justice sociale et de respect mutuel.

1. LA VIE DES SECTIONS

1.1 RETRAITES ET PRERETRAITES

Par Jean-Claude BRÉGAIL

Surveillance Médicale Post-professionnelle (SMPP)

Dans le Sud-Ouest, la campagne de dépistage de l'amiante, des pneumoconioses et des agents cancérigènes s'est déroulée comme prévue en 2002 et les dispositions sont reconduites en 2003.

- 1. Les PNEUMOCONIOSES :** Cette campagne est reconduite pour 5 ans et l'URSSM, (l'Union Régionale de Sociétés de Secours Minières du Sud-Ouest) devrait envoyer environ 370 prises en charge dans le courant de l'année 2003.

Sont concernées toutes les personnels mineurs ayant au moins 5 ans de fond quelle que soit la mine et les mines d'Anglade ainsi que la Mine de synthèse de Carmaux.

Pour 2002, sur 218 prises en charges envoyées, 75 personnes ont répondu et pour 61, les résultats sont normaux, pour 3 les résultats sont anormaux au regard du dépistage et 11 résultats anormaux, sans rapport avec ce dépistage ont été décelés. Sur ces 11 cas, 3 d'entre eux, ont une pathologie connue: emphysème, maladie pulmonaire obstructive, maladie des voies respiratoires.

A cette occasion, 9 dossiers de maladie professionnelle T25 (silicose) ont été liquidés.

- 2. AMIANTE:** A partir du 1^{er} Janvier 2002, l'étude réalisée par l'Hôpital Purpan est terminée et dans ces conditions le système antérieur est reconduit, à savoir convocation, par l'Union Régionale d'environ 119 personnes. Cette campagne est reconduite tous les deux ans, sans envoi de questionnaire. Sur 103 prises en charges envoyées, 66 ont répondu à la convocation ce qui a permis de déceler 8 résultats anormaux au regard du dépistage et 9 cas anormaux sans rapport avec le dépistage mais avec des pathologies connues: insuffisance cardiaque, asthme, **Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive.**

A cette occasion, 4 dossiers de maladie professionnelle T30 (Asbestose) ont été liquidés.

- 3. Agents Cancérigènes – Arsenic:** une personne a été vue dans le cadre de ce dépistage.

Pour cette campagne de dépistage le budget 2002 qui s'élevait à 19 810 € n'a été consommé qu'à hauteur de 64,11 %. La même somme est reconduite pour 2003.

Vous, les mineurs, les anciens pétroliers, j'attire votre attention sur le fait que **vous pouvez vous faire dépister** si vous avez été en contact avec l'Amiante, le Benzène, les Amines **aromatiques**, la poussière de charbon et la poussière de fer. Pour cela, il vous suffit d'envoyer un courrier à l'**URSSM (Union Régionale de Sociétés de Secours Minières du Sud-Ouest - 66 Allées Jean Jaurès – BP n° 7130 – 31071 Toulouse Cedex 7).**

Puis, la Caisse s'adressera à votre ancien employeur et au médecin du travail qui vous suivait, pour vérifier que vous étiez bien soumis aux risques que vous décrivez et ensuite, elle décidera si oui ou non, vous devez être dépisté?

NB : Les maladies professionnelles attachées aux Pneumoconioses sont:

Tableau 25 : Silicose (poussière du charbon : silice)

Tableau 44 : **Sidérose** (poussière du fer)

Tableau 91 : Bronco-pneumopathie **chronique** obstructive du minerai de charbon,

Tableau 94 : Bronco-pneumopathie **chronique** obstructive du minerai de fer.

1.2 PARIS

Par Christian CASSIER

Réunion du grand collège du 31 mars

Le Grand Collège s'est réuni, en Salle des Congrès Tour Coupole, pour procéder à la désignation de la délégation des salariés au Comité d'Hygiène, Sécurité et Relations de Travail (CHSCT).

La réunion débute à 9h10 et la secrétaire de séance est désignée en la personne de Isabelle Soudron.

Formé de 38 élus (23 élus DP et 15 élus CE), le grand collège a procédé à la désignation des 9 membres du Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail de l'Etablissement de Paris de l'UES Amont

En raison d'absences, 33 élus ont participé au vote (14 au titre du CE dont 5 titulaires ETAM et 9 titulaires Ingénieurs et 19 au titre des DP dont 8 titulaires ETAM et 11 titulaires Ingénieurs)

Le SICTAME a proposé la constitution d'une liste unique et commune permettant la représentation de toutes les sensibilités au CHSCT. Cette constitution de liste unique avait d'ailleurs été faite pour le même objet lors de l'élection paloise du 3 mars.

Le SICTAME était donc prêt à renoncer à 2 sièges, CFE-CGC et CFDT ayant à renoncer chacun à 1 siège, ce qui permettait aux 4 autres sensibilités d'être présentes au CHSCT (CGT, FO, Indépendants et CFTC); dans l'hypothèse de listes séparées, le mode de scrutin aurait donné : 4 SICTAME, 3 CFDT et 2 CFE-CGC.

La CFDT et la CFE-CGC ont refusé la liste commune en précisant qu'ils présenteraient chacun leur liste, la CFE-CGC demandant même au SICTAME de se retirer sur Pau, ce qui était tout à fait impossible et incongru. Le SICTAME a donc proposé la constitution d'une liste commune avec ceux qui le souhaitaient : CGT, FO et les Indépendants ont accepté de se réunir sur une liste de compétences (liste N°1) conduite par les secrétaires sortants des ex-CHSCT d'ELF EP et de TFE-SA (Christian CASSIER pour le SICTAME et Marie-Claude BONNEAU pour les Indépendants) avec comme autres membres de la liste : Eric VAUBOURDOLLE (SICTAME), Sylvain GARNIER (CGT), Gérald GRIS (FO), Gilles CLOUARD (CGT) et Hugues DELAHAYE (SICTAME).

Entre-temps, la CFDT et la CFE-CGC décident de se réunir sur une liste commune (liste N°2), CFTC se joignant à eux.

Il est alors procédé au vote à bulletin secret sur scrutin de liste à un seul tour.

Sur les 33 votes exprimés, la liste N°1 obtient 18 voix, la liste N°2 15 voix.

Les 4 premiers de chaque liste sont donc désignés en commençant par la liste ayant obtenu le plus de voix.

Le 9^{ème} siège est attribué à la plus forte moyenne et est donc attribué au 5^{ème} de la liste N°1.

Sont donc désignés :	Christian CASSIER	SICTAME	Liste N°1
	Marie-Claude BONNEAU	Indépendants	"
	Eric VAUBOURDOLLE	SICTAME	"
	Sylvain GARNIER	CGT	"
	Muriel BATAILLE	CFDT	Liste N°2
	Christian ATALA	CFE-CGC	"
	Sylviane ALONSO	CFDT	"
	Sylvie GAUCHERY	CFE-CGC	"
	Gérald GRIS	FO	Liste N°1

Il est vérifié qu'au moins 3 des membres désignés sont des cadres comme le prévoit la loi.

La CFTC, qui s'est alliée à la liste présentée par la CFDT et la CFE-CGC, n'a donc pas d'élu au CHSCT.

Les 9 membres du CHSCT se réuniront le jeudi 10 Avril pour désigner le Secrétaire du CHSCT du siège de l'UES Amont.

1.3 PAU

Par Benoît CLERGEAT

Réunion du grand collège du 3 mars

Après une première tentative infructueuse le vendredi 14 février par manque de quorum en période de congés scolaires, le "grand collège" s'est réuni le lundi 3 mars pour procéder à la désignation de la délégation des salariés au CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Le grand collège, qui désigne la délégation du personnel au CHSCT, est composé sur Pau de 30 élus (19 DP et 11 CE). La répartition, entre les 5 OS, des 30 membres du grand collège est : SICTAME 11, CGT 8, CFDT 6, FO 4 et CFE/CGC 1. Pour un établissement de plus de 1500 salariés, le CHSCT est composé de 9 membres.

Après discussion, un consensus intersyndical s'est dégagé pour présenter une liste unique avec la répartition suivante entre les 9 sièges à pourvoir : 3 SICTAME, 2 CGT, 2 CFDT, 2 FO.

NB : Par rapport à cette répartition, une stricte application du mode de scrutin, prévu pour ce type de désignation, aurait donné au SICTAME un quatrième siège et un de moins à FO.

Aucune autre candidature n'a été présentée.

Les trois membres du CHSCT présentés par le SICTAME et donc membres du CHSCT sont : Robert Baucou, Philippe Cousson et Jean-Michel Maurel.

Les six autres membres sont : Hervé Lacamoire, Jean-Marc Dufau, Michel Guillain, Bernard Longe, Michel Zammit, Thierry Gély.

Réunion du CHSCT le 18 mars

Le mardi 18 mars, le CHSCT s'est réuni pour désigner son secrétaire. Michel ZAMMIT (FO), seul candidat, a été élu à l'unanimité des 9 membres.

1.4 LACQ

Par Jean-Claude BRÉGAIL

Réunion PRC T-3 du 12-02-03

Toutes les OS sont représentées face à la Direction (Renaud Noël, Alain Vignau, Philippe Noir).

La CFDT déclare se battre depuis le 10 juillet pour obtenir une dispense d'activité comme cela se faisait avant chez Elf, mais par contre si la Direction ajoute un volet « emploi » au « Protocole d'accord relatif au Dispositif de PréRetraite Choisie (PRC), elle rentre en négociation.

CGT-FO précise qu'elle est contre la politique de 'la chaise vide', qu'elle est fermement opposée à la mise en place d'une PRC et qu'elle oeuvrera pour la mise en place d'un système qui se rapprochera le plus possible d'une AFC .

SICTAME et CFTC négocient.

La CGT attend la suite.

Il est ensuite décidé à l'unanimité de procéder à la lecture, mot à mot, du texte du projet de protocole présenté par la Direction.

La base en est le texte du Protocole Elf-EP, négocié en 2000, amendable en tous sens et notamment pour tenir compte des spécificités 'Lacq'.

2. CONSEIL DE SURVEILLANCE : N'OUBLIEZ PAS DE VOTER Par Bernard BUTORI

Dans les Cahiers du SICTAME de janvier et février, nous avons expliqué l'importance de l'élection des membres du Conseil de Surveillance du fonds où se trouvent regroupées les actions TotalFinaElf détenues par les salariés et anciens salariés des sociétés françaises du Groupe. Depuis fin mars, le matériel de vote par correspondance est envoyé aux électeurs. Si vous avez des actions dans ce fonds et n'avez pas reçu le matériel de vote, alertez nous sans tarder. Votre vote, accompagné de votre carte d'électeur, doit être reçu en retour au plus tard le 28 avril, le dépouillement des votes intervenant le 29 avril. Nous vous invitons à voter pour la liste AVAS-SICTAME et vous remercions par avance de votre soutien et de votre confiance.

Comment accéder à l'AG des actionnaires (6 mai 2003) (suite)

Dans les précédents Cahiers, nous vous avons indiqué comment accéder à l'AG, pour le cas où toutes vos actions TotalFinaElf seraient dans le FCPE TFE Actionnariat France :

- Soit vous avez des actions disponibles dans ce fonds et vous pouvez en transférer une au nominatif chez BNP Paribas
- Soit vous achetez une action au nominatif chez BNP Paribas (modèle de lettre en page 14 des cahiers de janvier).

Si vous avez des actions au porteur auprès d'un établissement financier, vous pouvez le contacter afin d'immobiliser vos titres au plus tard le 5 mai 2003 et lui demander une carte d'admission ou un formulaire de vote par correspondance ou par procuration si vous souhaitez voter ainsi.

Si vous ne vous rendez pas à l'AG, vous pouvez adresser vos pouvoirs au SICTAME ou à l'AVAS.

3. BILAN DES DERNIERES ÉLECTIONS DANS L'UES AMONT **Par Benoît CLERGEAT**

Depuis le mois de janvier, toutes les Instances Représentatives du Personnel (IRP) de l'UES-Amont (TotalFinaElf et Elf-EP) ont été mises en place suite à des élections.

Il s'agit :

1. des Délégués du Personnel (DP), élus les 23 janvier et 13 mars,
2. des représentants du personnel aux Comités d'Etablissement (CE de Paris et CE de Pau), élus les 23 janvier et 13 mars,
3. des représentants du personnel au Comité Central d'Entreprise (CCE), élus par les représentants du personnel aux Comités d'Etablissement,
4. des membres des Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT), élus par les membres du "grand collège" qui rassemble les DP et les représentants du personnel au Comité d'Etablissement d'un établissement donné.

De plus les Commissions Paritaires de Conciliations (CPC) d'Elf-EP ont été renouvelées le 27 mars.

Ainsi, au total, ce n'est pas moins de 198 mandats électifs différents qui viennent d'être renouvelés sur les deux sites du siège de l'UES-Amont, Paris et Pau : un bon moyen de mesurer la représentativité et l'audience des uns et des autres dans notre UES-Amont !

La répartition de ces 198 mandats, entre les différentes IRP, est la suivante :

1. Elections au périmètre de l'UES-Amont :

1.1. Etablissement de Paris :

1.1.1. Délégués du Personnel :

- Collège OETAM : 8 T + 8 S (T = Titulaires, S = Suppléants)
- Collège CADRE : 15 T + 15 S

1.1.2. Comité d'Etablissement :

- Collège OETAM : 5 T + 5 S
- Collège CADRE : 10 T + 10 S

1.1.3. CHSCT : 9 membres

1.2. Etablissement de Pau :

1.2.1. Délégués du Personnel :

- Collège OETAM : 10 T + 10 S
- Collège CADRE : 9 T + 9 S

1.2.2. Comité d'Etablissement :

- Collège OETAM : 6 T + 6 S
- Collège CADRE : 5 T + 5 S

1.2.3. CHSCT : 9 membres

1.3. Comité Central d'Entreprise :

- Collège OETAM : 5 T + 5 S (dont 2 T + 2 S de Paris et 3 T + 3 S de Pau)
- Collège CADRE : 6 T + 6 S (dont 4 T + 4 S de Paris et 2 T + 2 S de Pau)

2. Elections au périmètre de Elf-EP : Commissions Paritaires de Conciliation (élections commune Paris-Pau) :

- CPC OETAM : 6 T + 6 S
- CPC CADRE : 5 T + 5 S

Vous trouverez ci-après, sous forme de tableau, un bilan en termes de sièges pour chacune des 6 organisations syndicales :

REPARTITION DES 198 SIEGES

			SICTAME		CFDT		CGT		CFE/CGC		FO		Indépendants		CFTC			
			Pau Paris		Pau Paris		Pau Paris		Pau Paris		Pau Paris		Pau Paris		Pau Paris			
DP	E	T	10	8	1	3	2	2	4	1		3	1			1		
		S	10	8	1	3	2	3	4	1		3				1		
DP	C	T	9	15	5	5	2	3	1		1	4		2		1		
		S	9	15	5	6	2	3	1		1	4		2				
CE	E	T	6	5	1	2	1	2	3	1		1						
		S	6	5	1	2	1	2	3	1		1						
CE	C	T	5	10	4	4	1	2			4							
		S	5	10	3	4	1	2	1		4							
CCE	E	T	3	2		1		1	2			1						
		S	3	2		1	1	1	1			1						
CCE	C	T	2	4	2	1		1			2							
		S	2	4	1	2		1	1		1							
CHSCT		T	9	9	3	2	2	2	2	1		2	2	1		1		
CPC Et	6	T	4	2		1	1		2	1		1						
		S	2	4		1	1		1	2		1						
CPC Ca	5	T	5	0	4				1									
		S	2	3	2	2			1									
Total Nb sièges			92	106	33	40	17	25	27	9	2	21	13	3	0	5	0	3
			198		73		42		36		23		16		5		3	
					37%		21%		18%		12%		8%		3%		2%	

Le SICTAME, avec 73 de ces 198 sièges, remporte 37 % des sièges et arrive, ainsi, très largement en tête des 6 organisations syndicales.

Le SICTAME obtient, toujours en nombre de sièges, 78 % de plus que son "challenger" direct : la CFDT. L'effondrement de cette dernière s'explique par son comportement irrespectueux de sa base durant ces trois dernières années qui, après avoir fait fuir ses militants authentiques, anciens ou récents, a réussi à faire fuir son électorat et n'obtient plus que 42 sièges !

Viennent ensuite la CGT qui maintient globalement ses positions avec 37 sièges ; la CFE/CGC avec 23 sièges, tous à Paris sauf 2 ; FO avec 16 sièges ; des indépendants (dissidents de la CFDT) avec 5 sièges et enfin la CFTC, dont sa capacité à signer n'importe quoi "plus vite que son ombre", ne lui a rapporté que 3 sièges sur les 198 qu'il y avait à se répartir !!

Elections CPC :

Les dernières élections CPC remontaient à novembre 1999. Ces élections du 27 mars, qui ne concernent toujours qu'Elf-EP, se sont déroulées sur un périmètre aux effectifs réduits du fait des nombreux départs d'Elf-EP vers TotalFinaElf suite au phénomène de la "passerelle". Dans ce périmètre aux effectifs réduits et strictement Elf-EP, les 2 organisations syndicales qui dégringolent en pourcentage de voix et en sièges sont la CFDT et la CFTC.

Le SICTAME, CGT et FO améliorent notablement leur score de 1999. Ainsi le SICTAME remporte 4 des 5 sièges de la CPC Cadres. La CGT remporte le 5^{ème}. CFDT n'a plus d'élu dans cette CPC Cadres.

Dans la CPC OETAM qui est, cette fois-ci, unique pour Paris et Pau, le SICTAME, pourtant leader sur Paris, ne récupère que 1 des 6 sièges. La CGT a 3 sièges, FO et CFDT 1 siège chacune. Cette situation s'explique par la répartition de l'électorat OETAM, de statut Elf-EP, basé aux trois quarts à Pau où le premier syndicat, dans ce collège et cet établissement, est la CGT.

Elections CE/DP :

Sur Pau, le SICTAME dans le collège Cadre atteint les 52 % des voix et remporte 4 des 5 sièges de ce collège. Dans le collège OETAM, la CGT reste le premier syndicat avec 3 sièges, mais FO prend la deuxième position devant la CFDT. Le SICTAME améliore nettement son score dans ce collège et obtient pour la première fois 1 siège. FO et CFDT ont également 1 siège. Sur le CE de Pau, tous collèges confondus, le SICTAME obtient 5 sièges sur 11.

Sur Paris, le SICTAME reste, très nettement, le premier syndicat dans le collège OETAM et remporte 2 sièges sur 5 en CE dans ce collège. Chez les cadres, le SICTAME est également le premier syndicat en nombre de voix et obtient 4 sièges sur 10 en CE dans ce collège. Suivent ensuite la CFE/CGC, également avec 4 sièges, et la CFDT avec 2 sièges. Sur le CE de Paris, tous collèges confondus, le SICTAME obtient 6 sièges sur 15. CFDT a 4 sièges, ainsi que CFE-CGC. CGT a 1 siège.

Au CCE, le SICTAME obtient 4 sièges titulaires sur 11 ; CFDT, CGT et CFE/CGC ont 2 sièges chacune et FO obtient 1 siège.

Ces résultats des élections CE/DP sont d'autant plus remarquables que le périmètre a considérablement changé entre les élections de février 2000 et les élections de janvier/mars 2003. En 2000 le périmètre était Elf-EP et cette année, le cadre des élections était l'UES-Amont (TotalFinaElf et Elf-EP). Comment allait réagir l'électorat d'origine TotalFina qui ne connaissait pas le SICTAME il y a encore trois ans ? C'est à Paris et dans le collège Cadre que les électeurs originaires de TotalFina ont le poids le plus important représentant près des trois quarts de l'électorat. Il faut croire que le SICTAME y est bien perçu car il y arrive en tête avec plus de 36 % des voix.

4. RESULTATS ELECTIONS COMMISSIONS PARITAIRES ELF EP Par Christian CASSIER

	Inscrits	Votants	Exprimés	Exprimés en %	SICTAME		CFDT		CFTC		CGT		FO	
					Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
Collège OETAM														
Paris	326	203	203	62,27	101	49,76	16	7,88	18	8,87	47	23,15	21	10,34
Pau	1071	722	717	66,95	89	12,41	123	17,15	26	3,63	295	41,15	184	25,66
Total 1 ^{er} collège	1397	925	920	65,86	190	20,65	139	15,11	44	4,78	342	37,18	205	22,28
Répartition des 6 sièges à pourvoir					1 siège		1 siège				3 sièges		1 siège	
	Inscrits	Votants	Exprimés	Exprimés en %	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
Collège Cadres														
Paris	199	127	127	63,82	91	71,66	16	12,6	6	4,72	11	8,66	3	2,36
Pau	536	328	328	61,19	199	60,68	42	12,8	6	1,83	64	19,51	17	5,18
Total 2 ^{ème} collège	735	455	455	61,90	290	63,74	58	12,75	12	2,64	75	16,48	20	4,40
Répartition des 5 sièges à pourvoir					4 sièges						1 siège			
	Inscrits	Votants	Exprimés	Exprimés en %	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
TOTAL	2132	1380	1375	64,49	480	34,91	197	14,32	56	4,07	417	30,33	225	16,37
Répartition des 11 sièges à pourvoir					5 sièges		1 siège				4 sièges		1 siège	

5. MISE EN PLACE DES COMITÉS D'ÉTABLISSEMENT PARIS – PAU DE L'UES AMONT

Par Bernard BUTORI

Les réunions de mise en place des Comités d'Établissement de l'UES Amont se sont tenues le 20 mars à Paris et le 21 mars à Pau, donc quasi simultanément comme l'avaient demandé le SICTAME et FO.

Préalablement, le CE Elf EP de Paris avait pu se réunir le 18 mars et engager correctement son processus de clôture et de dévolution de ses biens, grâce à une attitude plus intelligente et moins obtuse de la part du Chef d'Établissement de Paris que celle manifestée le mois dernier par le Chef d'Établissement de Pau qui a empêché le CE Elf EP de Pau de terminer correctement ses travaux (voir Cahiers de février, pages 4 et 5). Notons également que la Direction n'a pas tenu son engagement de permettre une dernière réunion du CCE d'Elf EP et que le Président d'Elf EP a ignoré, au mépris de la loi, une lettre d'une majorité d'élus du CCE demandant cette réunion du CCE (voir lettre jointe en annexe). Ces difficultés et entraves portées au bon fonctionnement des instances ne sont pas pour autant enterrées.

Quoiqu'il en soit, la mise en place des nouveaux CE s'est bien déroulée, et ce d'autant plus qu'elle avait été préparée le 19 mars par plus de 6 heures de discussion entre les syndicats pour essayer d'obtenir une répartition des responsabilités tenant compte de la représentativité de chacun et des différentes compétences. Cet exercice baptisé « Marché de Morlaas », en raison de ses origines (les premières réunions de ce type se passaient dans les bureaux sis aux « Allées de Morlaas » à Pau) s'est tenu, cette fois-ci, à Paris et fut donc baptisé par certains « Marché de Rungis ». Chacun fit des efforts pour parvenir à un accord global : le SICTAME n'a revendiqué que peu de commissions pour laisser de la place à tous ; la CFDT a respecté le jeu de la démocratie et c'est tout à son honneur faisant même quelques concessions importantes, notamment à la CFE-CGC qui, elle, s'est distinguée par des prétentions quelque peu exorbitantes : celle-ci, 3^{ème} organisation syndicale sur Paris, revendiquait tout simplement le poste de secrétaire du CE plus un certain nombre de commissions. En dépit des concessions importantes obtenues (notamment 2 postes au bureau du CE de Paris et 2 cadres titulaires remontant de Paris en CCE), la CFE-CGC n'a rejoint l'accord global qu'après avoir compris qu'à trop vouloir demander elle risquait de tout perdre. L'accord obtenu est donc finalement assez satisfaisant pour l'ensemble des parties. Il a permis une mise en place efficace des deux CE. Le SICTAME obtient ainsi le secrétariat des 2 Comités d'Établissement (Josette Sabaté à Paris et Bernard Seraissol à Pau) ; Christian Cassier est le 2^{ème} secrétaire adjoint à Paris. Le SICTAME obtient aussi les Présidences des Commissions Voyages (C. Cassier) et Culturelle (J.R. Marabelle) sur Paris et Vacances (J. Vittori) et Sports et Plein Air (L. Rousseau) sur Pau. Il obtient 4 des 11 remontées au CCE : 4 titulaires (H. Delahaye, B. de Reviers, B. Clergeat et C. Peter) et 4 suppléants (C. Cassier, M.C. Vivier, E. Vaubourdolle et P. Cousson). Dans le CCE, prévu se réunir le 8 avril, le SICTAME aura le secrétariat (B. de Reviers) et la présidence de la Commission Formation Emploi (P. Cousson).

Félicitations à nos élus et grand merci à tous nos électeurs.

6. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA MUTUELLE EAP DU 19 MARS 2003

Par Chantal KADOUCH

1 Effectifs "hors ATO" : clôture 2002 et budget 2003

2002 : cotisants 11273 ; ayants droit 15279 ; bénéficiaires 26552 ; rapport bénéficiaires/cotisants 2.36

2003 : cotisants 11116 ; ayants droit 14647 ; bénéficiaires 25763 ; rapport bénéficiaires/cotisants 2.32

2 Prévisions de clôture des comptes 2002 "hors ATO" : (chiffres en milliers d'euros, arrondis par la rédactrice)

Coût technique	12 900 (environ kf 85 000)
Recettes techniques	12 715 (environ kf 83 400)
se décomposant en :	
cotisations Adhérents :	6660
dotation Directions:	6055
Résultat technique négatif	moins 221
Résultat financier et accessoires	moins 185

Résultat négatif pour l'exercice 2002 de 406 milliers d'euros (environ 2,6 millions de francs)

En 2002 les dépenses des mutualistes ont augmenté de 10,8 % par rapport à l'exercice précédent à comparer à la moyenne nationale de +7,2%. Les prévisions prises en compte pour l'établissement du budget 2003 sont une augmentation de + 10,5%.

Implants : Un des postes importants de dérapage étant les dépenses dentaires et notamment les implants, une limitation de ces remboursements est votée : désormais remboursement limité à 3 implants par année glissante, dans la limite de 907 euros par implant (hors prothèse), remboursement limité à 90% de la dépense.

3 Budget 2003 : (chiffres en milliers d'euros, arrondis par la rédactrice)

Coût technique	13 875 (environ kf 91 000)
Recettes techniques	13 000 (environ kf 85 000)
Résultat technique négatif	moins 900
Résultat financier et accessoires	moins 320

Résultat prévisionnel négatif pour l'exercice 2003 de 1220 milliers d'euros (env 8 millions de F)

Pour parvenir à un équilibre une augmentation des cotisations de 24 % est nécessaire qui devrait être répartie entre les Adhérents et les Directions.

4 Partage du financement

	2000	2001	2002	2003
Part adhérents	52 %	50 %	52 %	53 %
Part Directions	48 %	50 %	48 %	47 %

5 Augmentation des cotisations adhérents

Il est proposé à l'Assemblée d'augmenter à effet rétroactif du 1^{er} janvier 2003 les cotisations de 11 %.

Cette proposition est adoptée par l'ensemble des délégués présents moins 3 votes contre.

Vote à l'unanimité moins 3 abstentions d'une motion, destinée aux Directions de "l'ex-EAP", constatant et condamnant leur désengagement progressif, demandant qu'elles s'acquittent de la part qui leur revient avec un retour à une répartition d'au moins 50-50, et qu'elles affectent l'intégralité de leur réserve pour combler le déficit.

6 Avenir de la Mutuelle EAP

Un point a été fait aux délégués sur les négociations en cours sur la "prévoyance santé" au niveau Branche Pétrole.

(Voir les comptes-rendus correspondants de nos représentants à ces négociations).

7. UNE PETITE HISTOIRE POUR RIRE

C'est bientôt Pâques

A Pâques, une histoire d'œufs, bien sûr. C'est en fait une devinette.

Une paysanne part vendre ses œufs au marché du Chef-Lieu de Canton qui est à quelques lieues de la ferme.

En chemin, elle fait une première rencontre et le citadin lui demande de bien vouloir lui vendre, à bon prix, la moitié des œufs qu'elle a dans son panier plus un demi-œuf, l'affaire est conclue rapidement et la paysanne continue son chemin vers la bourgade chef lieu de canton.

Chemin faisant elle fait une deuxième rencontre qui à son tour lui propose de lui acheter la moitié des œufs qui restent dans son panier plus un demi œuf. La aussi l'affaire est conclue et la paysanne poursuit son chemin.

Ayant fait la moitié du chemin, elle fait une troisième rencontre et le marché est toujours le même, je vous achète à un bon prix la moitié des œufs qui restent dans votre panier plus un demi œuf. Sans hésiter la paysanne accède à la demande.

Puis constatant qu'il ne reste plus qu'un œuf dans le panier, elle décide d'économiser de la fatigue et rentre à la ferme.

Mais combien d'œufs avait-elle en partant de la ferme ?

Voir réponse en bas de page 16

8. REUNION DISPOSITIONS DIVERSES DU 18 MARS 2003 Par Eric VAUBOURDOLLE

Etaient présents :

Pour la Direction : M. Carcaud-Macaire – M. Rougier

Pour le SICTAME : C. Peter – M. Jacquemin – J.R. Chambet-Rosset – E. Vaubourdolle

Ordre du jour : Départ à la retraite et Congés longue durée

- **Documents reçus antérieurement :**
 - 1 – Protocole d'accord EEP concernant diverses dispositions relatives à la retraite, du 02/06/98
 - 2 – Arrt. 7 « retraite et fin de carrière » du Statut du personnel Elf France, avenant n13 māj du 01/09/88
 - 3 – Guide TOTAL Sa « Le départ à la retraite », édition d'avril 99
 - 4 – La retraite préparée
 - 5 – La retraite développée
 - 6 – Tableau récapitulatif des congés sabbatiques et création d'entreprise pris en 2002
 - 7 – Tableau comparatif des congés sabbatiques et création d'entreprise
- **Documents reçus pour la réunion :** (documents INRAC)
 - 8 – Projet Note d'administration « Préparation au passage en retraite »
 - 9 – Projet Note d'administration « Congé sabbatique, congé pour création d'entreprise, congé de solidarité internationale et congé pour suivi de conjoint à l'étranger »
- **Début de la réunion : 14h00**
 - Demande de M. Carcaud-Macaire au sujet de la date pour la première réunion sur la négociation temps partiel
 - Propositions de M. Carcaud-Macaire : 1^{er} Avril, 8 Avril ou 14 Avril mais semble-t-il réponses majoritairement pour le 1^{er} Avril
 - SICTAME indiquant son impossibilité d'être présent à cette date
 - Finalement la date du 1^{er} Avril est retenue car satisfaisant la majorité ! (Voir en annexe la lettre SICTAME envoyée ensuite à la Direction).
- **Débat sur le départ à la retraite**
 - Les discussions sur ce texte de 3 pages et demie auront duré plus de 3 heures et demie avec souvent des digressions inutiles ponctuées par les jeux de mots subtils de certains intervenants (affligeant !). Ce qui suit sera un simple résumé des débats parfois animés, article par article
 - Article 1
 - échange de propos M. Carcaud-Macaire – syndicats (principalement CFDT et FO) sur le fait que l'on nous propose une note d'administration et non pas un projet d'accord. **M. Carcaud-Macaire ne semble pas opposé à un accord** à condition que les syndicats soient disposés à signer ; sinon il y aura une note d'administration. Il faut cependant vérifier ce que M. Carcaud-Macaire entend par accord.
 - discussion très animée sur la notion d'âge de départ en retraite :
 - pour la direction c'est soit entre 60 et 65 ans en fonction du nombre de trimestres reconnus par la CNAVTS (soit 160 trimestres actuellement), soit 65 ans au plus tard
 - tous les syndicats trouvent cette condition trop restrictive car elle risque de mettre en retraite des personnes n'ayant pas encore le droit aux versements des complémentaires à taux plein. Actuellement, il y a accord national syndicats – patronat renouvelé tous les ans pour permettre de faire la soudure en attendant 65 ans.
 - Pour FO, il suffirait de reprendre le protocole EAF précédent.
 - M. Carcaud-Macaire considère que la direction ne peut prendre d'engagement sur des choses qu'elle ne maîtrise pas.
 - CFDT et CGT suivis des autres syndicats demandent qu'une phrase genre clause de revoyure soit mentionnée dans le texte : « en cas de modification de la réglementation en vigueur sur le versement des retraites complémentaires, l'accord sera renégocié ... »
 - M. Carcaud-Macaire répond qu'il va étudier cette clause de revoyure mais ne s'engage pas.
 - correction sur le délai d'information par l'employeur (6 mois au lieu de 3)

- Article 2
 - correction collaborateur devenant salarié (c'est ce qui arrive quand on fait bêtement du copier – coller).
 - l'indemnité chiffrée (IFC) ne sera pas mentionnée si protocole d'accord
 - remarque CGC sur le dernier paragraphe complètement incompréhensible (encore un coup du copier – coller) qui sera corrigé. Ce paragraphe rappelle en fait que c'est à l'employé de fournir le relevé de l'intégralité de ses trimestres de cotisation qu'il a pu demander à la CNAVTS.
- Article 3 RAS
- Article 4
 - cet article semble principalement là pour faire « joli » et n'a pas toujours bien été compris par les délégations (il faut dire que la rédaction laisse parfois à désirer).
 - la possibilité de ces « journées de transmission du savoir » censées aider l'employé sera-t-elle suivi des faits ? . Le dernier paragraphe est inutile car il semble indiquer que les gestionnaires de carrière ne suivent pas trop leur troupes, tout particulièrement en fin de carrière.
 - remarques nombreuses sur les problèmes de recouvrement et le fait qu'il n'en soit pas fait mention. Certains (CGT) aimeraient même un indication sur la durée de ce recouvrement (ce qui semble difficile vu la multiplicité des métiers). D'autres (CGC) aimeraient que l'on n'oublie pas le recouvrement en cours de carrière (mais ce n'est pas le lieu pour discuter de cela). M. Carcaud-Macaire semble d'accord sur le principe de mentionner le recouvrement mais pas la durée.
- Article 5
 - même remarque que pour l'article précédent
 - les syndicats aimeraient une ouverture possible sur un stage externe. De plus la participation du conjoint est à revoir (financement par la société, notion de conjoint). M. Carcaud-Macaire va voir ce qu'il peut faire.
- Article 6
 - sortie de M. Carcaud-Macaire indiquant que cet article constitue une première (pourquoi pas une avancée sociale !).
 - la CGT aimerait un bilan de santé adapté au passé professionnel
 - tous les syndicats aimeraient que la notion de bilan de santé soit mieux explicité (la confiance règne) car à rester dans le vague on risque de se retrouver avec un bilan de santé bien tristounet.
 - discussion sur la notion d'examen complémentaire avec « course à l'armement » et sortie de M. Carcaud-Macaire indiquant qu'à force de trop demander on risque de ne plus rien avoir.
- Article 7
 - reprise in extenso de la note sur les prêts immobiliers
 - remarque CGC sur le fait que ce prêt devant être remboursé avant le départ en retraite, il ne présente que peu d'intérêt. Demande à pouvoir échelonner le remboursement jusqu'à 65 ans.
 - demande de la CFDT au sujet du retour au pays (principalement prise en charge totale ou partielle des frais de déménagement) reprise par la CGT
 - M. Carcaud-Macaire indique qu'il va étudier ces demandes avec le département concerné.

En conclusion, M. Carcaud-Macaire va retravailler le texte, chercher une formulation concernant les complémentaires et rédiger un nouveau projet sous forme de projet d'accord qui sera envoyé la semaine prochaine.

La réunion du 1^{er} Avril prévue au départ pour le temps partiel sera consacrée à ce texte ainsi qu'à celui concernant les congés sabbatiques et autres non étudiés ce jour.

9. COMMISSION SUIVI PLAN SOCIAL DU 24 MARS 2003 Par Eric VAUBOURDOLLE

Etaient présents :

Mme Rapin conduisait la délégation patronale

Pour le SICTAME : B. Butori – B. Clergeat – P. Cousson – E. Vaubourdolle

Ordre du jour : Suivi des PRC et des effectifs par activité

- **Documents reçus pour la réunion** : (documents INRAC)
 - Tableaux actualisés au 31-12-2002 des départs en PRC
 - Tableaux de suivi des effectifs par activité, actualisés au 31-12-2002
-

Début de la réunion : 14h00

➤ Absence de la délégation CFTC (une personne prévue) qui avait pourtant signé l'accord sur les PRC

• **Départs en PRC**

➤ On notera que pour l'EP 45% des salariés concernés ne sont pas encore partis au 31-12-2002 alors que les chiffres sont de 35% et de 30% pour le Raffinage – Marketing et la Holding respectivement. Quelques problèmes d'écart subsistent dans les tableaux, principalement à la Holding, mais devraient être rapidement résolus.

• **Synthèse des effectifs par activité**

➤ On rappellera que les chiffres projetés à mi-2003 ne prennent en compte que les futurs départs en AFC et PRC et non pas les retraites classiques, démissions et recrutements qui pourraient intervenir entre le 1/1/2003 et le 30/6/2003. La Direction a commenté item par item les chiffres d'effectifs.

➤ Exploration - Production

→ **Géosciences**

La Direction indique que le solde négatif observé est imputable à un solde positif de départs vers les filiales qui devrait se résorber en cours d'année !?.

La CFDT remarque le manque d'effectifs dans certains secteurs qui entraîne un appel à la sous-traitance.

Le SICTAME indique que cette revue des effectifs doit s'appliquer au plus près des entités et réitère sa demande d'une présentation par département comme cela avait été fait lors de la présentation du Plan Social. C'est en effet seulement à ce niveau que l'on peut juger de la situation des effectifs par rapport aux besoins. Un équilibre au niveau global peut en effet masquer plusieurs sureffectifs / sous-effectifs posant problème. Elle remarque aussi les disparités Cadres – Non Cadres existant dans certains secteurs et l'absence de commentaire sur la possibilité de recrutements (alors que l'on en fait mention dans d'autres secteurs) .

La CGT demande elle aussi des informations sur les recrutements.

Pour expliquer l'important solde négatif (-53) à Techniques Géosciences, la Direction fait appel à des changements de périmètre mais omet d'en tenir compte quand cela ne l'arrange pas : en effet la trentaine de salariés de CEG parti à VDG sont défalqués sur TG soit finalement un solde négatif de 20 mais sont oubliés dans la cible VDG qui devient alors déficitaire en personnel. Quoique l'on fasse , le déficit est toujours là !

→ Techniques Développement Opérations

Pour la Direction, cette Direction aura un effectif à mi-2003 supérieur à la cible.

Le SICTAME s'interroge sur le fait que pour les divisions Contrats Achats, Technologies, Exploitation et Projets Construction les effectifs ont soudainement gonflé alors qu'au départ l'objectif cible était déjà atteint . Les explications de la Direction sont toujours aussi alambiquées, faisant appel à des changements de périmètre et à des difficultés de mobilité Paris – Pau.

→ Stratégie Croissance Recherche

A une question de la CFDT sur la Recherche, la Direction répond que le solde concernant cette entité (division Recherche) devrait rester positif (en contradiction avec les commentaires qui concernait toute la direction).

→ Finances Economie Informatique

Le SICTAME s'interroge sur la possibilité d'atteindre la cible à mi-2003 par recrutement externe à la division Informatique Télécommunications (solde = -8) alors que le plan de recrutement pluriannuel à l'EP ne prévoit que 2 embauches par an. La Direction reste muette...

→ RHCI

Le SICTAME s'étonne que l'on puisse passer en 2 ans d'un effectif de 20 à 45 concernant les Représentants Syndicaux et remarque que ce type de libellé ne paraît pas dans les autres branches.

La Direction ne peut donner aucune explication à ce sujet.

Le SICTAME rappelle que le Plan Social faisait appel entre autres à des mesures d'accompagnement à la mobilité interne ; or aucun suivi de cette mobilité n'a été présenté jusqu'à ce jour et quand on fait appel à la mobilité, on ne sait pas toujours dans quel cadre cela se fait.

La Direction rappelle que pour que cette mobilité ait bien lieu dans le cadre du Plan Social, il faut qu'elle soit « imposée » à la personne. En fait, elle est incapable (ou bien fait semblant de l'être !) de dire si des mutations ont lieu dans le cadre de ce Plan Social car aucun recensement n'a été fait sur ce sujet. Ainsi cette mesure mutation est tout bonnement passée aux oubliettes !

→ Autres

Aucune remarque importante sur les autres directions.

On notera seulement le rappel du SICTAME sur le fait que les tableaux sont des tableaux d'effectifs alors que les cibles sont exprimées en équivalent temps plein. La Direction nous informe alors qu'elle a fait l'exercice sur la DGEP, et que l'effet temps partiel correspondrait à 62 postes. Autrement dit, pour arriver au nombre de postes présentés avec la cible du plan social, l'effectif correspondant doit être majoré de 62 personnes. Ou encore, le solde positif présenté de 163 à mi-2003 est en réalité de 101.

➤ **Raffinage - Marketing**

→ Secrétariat Général

Là encore des structures non prévues début 2000 ont fait leur apparition et permettent à la Direction de noyer le poisson quand cela l'arrange. La CGC aimerait que ces nouvelles entités soient incluses dans les tableaux.

Pour le SICTAME, on doit rester dans le cadre défini lors de la présentation du Plan Social.

→ RHCI

Selon la Direction, des erreurs initiales d'affectation permettent d'expliquer les écarts.

→ Marketing France

La CGC fait remarquer qu'une réorganisation a eu lieu fin 2001 et qu'elle a entraîné une diminution de la cible qui passe de 1503 à 1390 (non prise en compte dans les tableaux). Elle s'étonne que cette réorganisation ait eu lieu alors que l'on se trouvait en sous effectifs ; cela permettra à la Direction de ne pas procéder à des embauches alors qu'elle aurait dû le faire.

→ Lubrifiants

Même remarque que précédemment de la part de la CGC.

➤ **Holding RAS**

➤ **Gaz - Electricité**

Pour la Direction, les effectifs devraient rester au-delà de la cible car il s'agit d'une structure qui se développe.

➤ **Trading**

Des recrutements sont en cours en interne principalement pour remédier au solde négatif.

➤ **Embauches CDI par structure juridique**

Je n'ai pas grand chose à écrire car je n'avais pas les tableaux précédents
Volume recrutements/année (pas de tableaux fournis ! !)

	2000	2001	2002	
TFE SA/EEP	58	265	235	
TRD/EAF	375	601	538	
TFE Lubs	11	66	42	
Total	444	932	815	2191
Raffineries	255	241	496	992

Au final 1199 embauches (2191-992) à comparer à l'engagement de la Direction de 904.

En fait, la Direction en mélangeant les engagements d'embauche relatifs aux différents accords ARTT (au total « Pétrole » de 904 sur 2000/2002) et les obligations par rapport au protocole PRC du Plan social (456 embauches sur un périmètre excluant les raffineries, hors plan social), ne nous permet pas d'avoir une vision objective de la situation comparée entre les recrutements effectifs et ses obligations. Aurait-elle encore une fois quelque chose à cacher au personnel ?

La prochaine réunion de la Commission de suivi du Plan Social a été fixée au Jeudi 9 Octobre 2003 à 14h00.

¹ La réponse est 15 oeufs

ANNEXES

COURRIERS DES ELUS ET INTERSYNDICAUX ENVOYES EN MARS**Courrier adressé le 04/03/03 à P. Fabiani (Chef d'Etablissement de Pau) par FO et le SICTAME faisant suite au courrier adressé le 14/02 (cf. cahiers février p. 25) pour non réponse à ce dernier**

Nous constatons qu'à ce jour, vous n'avez pas daigné répondre à notre lettre du 14 février 2003, confirmant ainsi ce que nous pensions, à savoir votre mépris total des Instances Représentatives du Personnel, de leur fonctionnement et de leurs représentants.

Nous en tirons les conclusions qui s'imposent et saisissons en conséquence le Procureur de la République.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Courrier adressé le 11/03/03 à F. Viaud (Président du CCE Elf EP) signé par les élus du CCE (B. Ferrier, J.Y. Sousleys, B. de Reviere et J. Sabaté) demandant la tenue d'une réunion plénière du CCE d'Elf EP

Les Élus du C.C.E. d'ELF EP soussignés, se référant aux engagements pris par vous en décembre 2002, rappelés à vous par courrier électronique du 3 mars – demeuré sans réponse –, et non tenus à ce jour, demandent par la présente la tenue d'une réunion plénière de ce C.C.E. Elf EP, avec l'ordre du jour suivant :

- 1- Poursuite du dernier C.C.E., examen des divers points pendents,
- 2- Approbation des derniers P.V.,
- 3- Demande d'Information sur la prise d'une Assurance Groupe obligatoire en vue du versement de la rente – allocation des P.R.C. Date de la souscription. Contrat. Montants. Présentation des résultats de l'exercice échu,
- 4- Comptes-rendus des Présidents de Commissions, et Approbation,
- 5- Rapport du Trésorier et Approbation,
- 6- Rapport moral du Secrétaire et Approbation,
- 7- Vote d'une provision pour les procédures initiées par le C.C.E.,
- 8- Confirmation de l'entrave à la Commission Économique et de la procédure ad hoc,
- 9- Confirmation et extension du mandat du Mandataire liquidateur,
- 10- Mandat au Bureau pour l'Établissement du Cahier des Charges de la liquidation,
- 11- Questions diverses.

Certains de ce que vous saurez comprendre l'intérêt de procéder proprement à la clôture de ce C.C.E., clôture éventuellement provisoire, - puisque vous n'ignorez pas que la décision du Tribunal d'Instance de Courbevoie relative à l'U.E.S. dite "Amont" est frappée de Cassation - et dans l'attente d'une date convenable – bien évidemment avant les mises en place des C.E. de l'U.E.S. Amont –, pour une journée entière compte tenu des points restant à aborder,

nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Courrier adressé le 13/03/03 à A. Fotso (Président du CE Elf EP Paris) signé par les élus du CE (J. Sabaté, M.C. Vivier, C. Cassier, J.L. Prévost et B. de Reviere) demandant la tenue d'une réunion le 18/03/03 avec l'ordre du jour cité

La date du 18 mars 2003 avait été retenue pour réunir le Comité d'Etablissement de Paris d'ELF EP avant la mise en place de celui de l'UES Amont.

Puisque vous ne respectez pas votre engagement concernant la tenue de cette réunion, nous vous demandons la tenue d'une réunion extraordinaire du Comité d'Etablissement de Paris d'ELF EP, conformément aux dispositions de l'article L434-3 du Code du Travail, ce 18 mars avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du Procès Verbal de la réunion CE du mois de février
- 2) Approbation du Procès Verbal de ce jour : nouvelle réunion : fixation d'une date
- 3) Reddition de comptes et Quitus : Fixation d'une date
- 4) Compte-rendu de fin de mandats des Présidents de Commission
- 5) Rapport Moral de la Secrétaire du CE et approbation
- 6) Confirmation des divers mandats judiciaires en cours, et pouvoirs aux mandataires pour tous actes nécessaires pour mener les procédures à bonne fin

- 7) Prévvision de clôture de l'exercice 2002, et approbation
- 8) Prévvision de clôture du 1^{er} trimestre 2003, et approbation
- 9) Vote pour la confirmation du mandataire chargé de la dévolution des biens. Avec cahier des charges à établir par le Bureau, et modalités de contrôle du cessionnaire
- 10) Engagements souscrits par le CE pour 2003. Désignation d'un mandataire pour assurer leur respect et leur gestion
- 11) Ouverture de comptes pour le CE en liquidation
- 12) Provisions pour engagements souscrits
- 13) Provisions pour procédures en cours
- 14) Questions diverses.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Courrier adressé le 26/03/03 à Th. Desmarest (PDG de TotalFinaElf SA) et F. Viaud (PDG d'Elf EP) par FO et le SICTAME au sujet du cadre juridique de l'UES Amont

Nous avons appris – avec stupeur - en cours de séance de mise en place du C.E. de Paris de l'U.E.S. Amont, et de l'aveu même des personnes intéressées que, en réalité, il y aurait un nombre significatif de personnes qui sont hors périmètre de l'U.E.S. parmi les « élus » de ce C.E., alors que les représentants de la Direction en étaient informés, et que la nécessaire régularisation de leur Statut (Elf France ou T.F.E. France) n'a pas été faite par la Direction avant cette 1^{ère} réunion.

Il est totalement inconcevable, et illégal, de penser faire prendre des décisions par une majorité qui dépendrait de votants extérieurs à cette U.E.S., et même que des personnes hors de ce périmètre puissent intervenir à quelque titre que ce soit aux décisions prises, invalidant ainsi et de ce fait, toutes décisions.

Pareilles délibérations, attaquables par tout un chacun, compromettent le bon fonctionnement du C.E., et, par voie de conséquence du C.C.E., puisque l'une de ces personnes est censée remonter au C.C.E. de cette même U.E.S.

Nous vous demandons donc instamment de faire le nécessaire pour que, avant les prochaines réunions du C.E. et du C.C.E. ainsi qu'avant les prochaines élections à intervenir au C.H.S.C.T., il ait été mis un terme à cette situation, qui relève de votre totale responsabilité.

- Soit c'est pour vous une question de délai, et de temps, et nous vous demandons de régulariser avant la réunion du Grand Collège appelé à s'intéresser à la constitution du C.H.S.C.T.,
- Soit, comme il le semble bien, ces personnes ne sont pas susceptibles de rentrer dans le cadre des sociétés constituant l'U.E.S., et il est nécessaire que ces personnes se retirent, et soient substituées par leurs remplaçants, pourvu qu'ils soient éligibles,

En tous les cas, cette décision, ou ces décisions devront être portées à l'Ordre du Jour de la prochaine réunion du C.E. et du C.C.E. qui en découle, afin que toute la lumière soit faite, mais surtout que toutes les assurances soient fournies sur le règlement effectif et définitif de cette question.

Veillez agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de nos sentiments distingués.

Courrier adressé le 26/03/03 à P. Le Cloarec (DRHCI/RS) par CGT – FO et SICTAME demandant la prorogation du protocole temps partiel

Le protocole temps partiel existant pour le personnel d'ELF EP prenant fin le 30 juin 2003 (suivant les termes de votre courrier du 30/10/2002, ref. DGEP/RHCI/RS/OT/MC/ n°02-109), nous vous demandons de le proroger jusqu'à la mise en place d'un nouvel accord issu d'une négociation à ouvrir au niveau de l'UES Amont.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

COURRIERS ENVOYES PAR LE SICTAME EN MARS

Courrier adressé le 21/03/03 à F. Carcaud-Macaire (DRHC/DS/DIR) au sujet de l'indisponibilité du SICTAME à participer à une réunion programmée le 1^{er} avril

Monsieur,

Conformément aux courriers que nous avons adressés le 6 mars 2003 à MM. Jean-Jacques GUILBAUD et M. François VIAUD, nous vous confirmons qu'il est **impossible** pour le SICTAME de participer à la réunion de négociation prévue le mardi 1^{er} avril 2003.

Cette position a d'ailleurs été confirmée téléphoniquement, par Isabelle SOUDRON, au Secrétariat de Mme Sylvie RAPIN, auprès de Sylviane DENIS le 14 mars 2003, et a été rappelée par les membres de notre délégation lors de la réunion de négociation du 18 mars dernier.

Nous ne comprenons pas l'insistance de la Direction à vouloir programmer une réunion de négociation le 1^{er} avril, alors que nous avons maintes fois précisé notre indisponibilité.

Si toutefois la Direction se passait de la présence du SICTAME pour cette réunion, nous considérerions une telle attitude comme de la discrimination envers le SICTAME, organisation syndicale certes non confédérée, mais tout de même première organisation syndicale de l'U.E.S. Amont.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

TRACTS DIFFUSES EN MARS

TOTAL FINA ELF
UES AMONT
CGT, FO, SICTAME

Dotation et Moyens des CE Toujours moins ... Cela suffit !

Non contente de gratter sans cesse sur le dos des salariés, la Direction s'en prend, à présent, à la dotation qu'elle verse à vos Comités d'Etablissement (CE) pour les Activités Sociales et Culturelles.

Cette dotation est égale à un pourcentage de la masse salariale. A l'heure actuelle, ce taux est de :

- 3,41 % de la masse salariale d'Elf EP, incluant les expatriés ;
- 1,965 % de la masse salariale de TFE SA, sans aucune prise en compte des expatriés.

Pour être précis, le calcul devrait intégrer le recensement des autres dépenses sociales, comme le prévoit le Code du Travail, mais la Direction n'en tient aucun compte. **La Direction veut imposer un taux de seulement 2,5%** de la masse salariale de l'UES, tout en y incluant tous les expatriés.

Mais, pour nous le compte n'y est pas. Un bon calcul valant mieux qu'un long discours, qu'on en juge :

En 2000 :

- Masse salariale Elf EP : 254 M€(254 millions d'euros) x 3,41% = Dotation de 8,66 M€
- Masse salariale TFE SA : 120 M€x 1,965% = Dotation de 2,36 M€

Soit, pour une masse salariale totale de **374 M€** une dotation globale de **11,02 M€** correspondant à un taux moyen de **2,95%** de cette masse salariale. **Le taux 2003 devrait être supérieur à ce taux**, puisqu'il s'agit d'un taux minimum et qu'il faut ajouter à la dotation les autres dépenses sociales que la Direction assumait et qu'elle refuse pour l'instant d'intégrer.

Pour 2003, au lieu d'un taux supérieur à 2,95%, la Direction prévoit un taux de 2,5% qui, appliquée à une masse salariale prévisionnelle de **423 M€** donne une dotation globale de **10,57 M€**

Cherchez l'arnaque :

Entre 2000 et 2003, pour une masse salariale en augmentation de 13%, la dotation versée baisserait de 4% ! L'application d'un taux d'au moins 2,95% met en évidence un gain pour l'entreprise et une perte pour les salariés d'au moins 1,9 M€ A qui profitent la fusion et l'UES ?

Non contente de vouloir réduire la dotation versée aux CE, la Direction veut aussi accroître les sommes et charges qu'elle récupère auprès de ces CE :

- le personnel mis à disposition des CE l'est gratuitement chez TFE et moyennant facturation chez Elf EP. Il sera facturé dans l'UES. L'équité voudrait que le coût du personnel ainsi mis à disposition (dépense sociale à charge Direction) soit ajouté à la dotation du CE TFE SA.
- La Direction veut facturer l'utilisation par les CE des téléphones, fax, courrier, informatique, fournitures, alors que ces services sont actuellement gratuits ou font l'objet d'importantes franchises.

Enfin, pour faciliter sans doute leur travail, **la Direction s'efforce de réduire les moyens alloués à vos élus et à vos représentants syndicaux.** Globalement, c'est moins d'heures de délégation (CE et DP sont visés) et aussi moins de membres dans les Commissions des CE et CCE.

Moins de moyens pour les élus et vos représentants, c'est plus de difficultés pour exercer correctement les missions confiées et certainement un peu moins d'efficacité dans le service au personnel et sa défense. Est-ce là l'objectif recherché par la Direction ?

Tract élections DP du 13 mars

Février/Mars 2003

Syndicat des Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise et Employés

TOTALFINAELF

Le SICTAME vous informe

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL PARIS DU 13 MARS 2003

Quels enjeux ?

- En votant le 13 mars, vous choisirez ceux qui vous représenteront face à l'employeur. Les Délégués du Personnel (DP) que vous aurez élus auront pour mission de :
 - présenter à l'employeur toutes les réclamations individuelles ou collectives concernant les salaires, l'application du Code du Travail, des lois et règlements relatifs à la protection sociale, l'hygiène et la sécurité, ainsi que le bon respect des conventions et accords collectifs de travail applicables dans l'Entreprise ;
 - saisir l'Inspection du Travail de toutes les plaintes et observations relatives à l'application des prescriptions législatives et réglementaires dont elle est chargée d'assurer le contrôle.
- Les Délégués que vous aurez élus participeront aussi, par la suite, à l'élection des membres du CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail).

Quel syndicat ?

- **Le SICTAME est un syndicat véritablement indépendant** et non inféodé à qui que ce soit. Sa ligne politique et ses actions sont celles définies par ses adhérents dans le respect d'un fonctionnement basé sur la transparence et la démocratie. **Pour éviter toute ambiguïté, nous rappelons que le SICTAME n'a plus rien à voir avec la CFE-CGC** dont il s'est désaffilié en novembre dernier pour pouvoir poursuivre librement son action en faveur du personnel.
- **Le SICTAME est un syndicat ouvert à tous.** Comme son nom l'indique (voir l'en-tête du présent tract), il représente toutes les catégories de personnel.
- **Le SICTAME est un syndicat qui dit la vérité** et joue son rôle au service du personnel et des intérêts bien compris de l'entreprise. Cela dérange la Direction qui, aidée en cela par le SPIP/CFE-CGC, a tenté vainement d'empêcher le SICTAME de participer à ces élections.

Quelles idées ?

- **Citoyenneté dans l'entreprise, respect des personnes et transparence**, voilà les idées de base qui guident l'action d'une équipe de femmes et d'hommes expérimentés, libres et responsables. Cette équipe défend une conception de la représentation du personnel authentique et **démocratique**, au service de toutes les catégories de personnel.
- **Le SICTAME réfléchit et intervient sur tous les sujets intéressant le personnel** : progrès social - ou plutôt résistance au rouleau compresseur piloté par la Direction, synonyme de régression sociale - emploi, formation, charge de travail, sous-traitance, rythme de travail, santé au travail, prise en compte des difficultés des expatriés.

Quels services ?

- Le SICTAME organise régulièrement des réunions avec ses adhérents et sympathisants. Il publie un mensuel d'information « *Les Cahiers du SICTAME* », diffuse de nombreux tracts tout au long de l'année, soit sous son seul sigle : « *Le SICTAME vous informe* », soit en association avec d'autres syndicats. Il participe à toutes les Assemblées Générales du Personnel, qui associent en général 3 à 5 Organisations Syndicales selon le bon vouloir des uns et des autres .
- **Le SICTAME, c'est avant tout : une équipe reconnue et réputée pour sa capacité d'écoute, sa disponibilité, la qualité de son accueil et l'efficacité de son action.**

Quels résultats ?

- Très présent dans les réunions des Délégués du Personnel, le SICTAME remplit consciencieusement la mission confiée à ses élus.
- Rappelons, par exemple, que grâce à l'action du SICTAME en 1999, le versement moyen de la prime d'intéressement a triplé, passant de 5.000 F à 15.000 F. En effet, la Direction avait à l'époque masqué une partie du résultat du Groupe, dans sa présentation aux syndicats, par rapport au résultat publié dans le rapport annuel.
- Le SICTAME remplit efficacement plusieurs fonctions sur l'Etablissement (Secrétariats du CE et du CHSCT) et aussi dans l'Entreprise (Secrétariat du CCE) ou au niveau du CIE (Comité Interentreprises).
- Le SICTAME est également actif dans les différentes commissions du CE et du CCE et assume la Présidence d'un nombre important de ces commissions.
- Résultat de son action : le SICTAME ne cesse d'enregistrer de nombreuses adhésions spontanées, ce qui renforce d'autant ses capacités d'action.

Quelles perspectives ?

- **Le SICTAME a pour objectif de représenter et défendre d'une façon égale, l'ensemble du Personnel**, quelles que soient son entreprise d'origine, sa qualification et sa position dans l'entreprise.
- Le SICTAME continuera de se battre pour réunir sous une même bannière l'ensemble du personnel de l'Amont avec un contrat social négocié et acceptable par tous.
- Le SICTAME se bat pour défendre les droits des salariés et obtenir l'élargissement à tout le personnel de l'UES Amont ou l'amélioration de certains droits légitimes : Commissions Paritaires de recours, conditions de travail en expatriation, etc.
- Le SICTAME estime que chacun est citoyen dans l'entreprise et doit être considéré comme tel. Il lutte contre toutes les formes de manque de considération, de gestion par le stress et de harcèlement sur les lieux de travail.

Le 13 mars, par votre vote, vous pouvez et devez soutenir ceux qui remplissent correctement leur mandat et sanctionner ceux qui vous abusent !

Choisissez l'indépendance et la transparence.

Votez pour ceux qui vous défendent à longueur d'année :

VOTEZ SICTAME !

NB : Vous pouvez aussi voter par correspondance, dès maintenant, **en vous procurant le matériel de vote auprès de votre secrétariat ou auprès de Sylvie VISSEAUX, Bureau 23^E52, Tour Coupole (Tél. poste 42567 ou depuis l'extérieur : 01 47 44 25 67).**

MERCI AUX VOTANTS DU 1^{er} TOUR !

Le 23 janvier, plus de 3 200 des 5 885 salariés inscrits (soit 55%) ont participé aux élections DP.

Ces élections sont organisées par établissement : Paris et Pau, et par collège : OETAM, Ingénieurs et Cadres (I/C). Au 1^{er} tour, l'élection dans un collège n'est valable que si le quorum y est atteint.

Le quorum a été atteint dans les 2 collèges de Pau (67% de participation chez les OETAM, 57% chez les I/C), **et dans le collège OETAM de Paris** (61%).

Le quorum n'a pas été atteint dans le collège I/C de Paris (43%) et aucun dépouillement n'y a été effectué.

Un second tour est donc organisé le 13 mars 2003 pour le collège Ingénieurs et Cadres de Paris.

Au second tour, aucune condition de quorum n'est requise. Ne vous abstenez pas, car vous laisseriez les autres décider à votre place. **Nous appelons les votants du 1^{er} tour à renouveler leur vote et tous les autres à participer à ce 2^{ème} tour pour mieux asseoir la légitimité des représentants élus.**

MERCI A TOUS CEUX QUI ONT VOTE SICTAME au 1^{er} tour des élections !

Le 23 janvier, le SICTAME est le syndicat qui a recueilli le plus de suffrages.

Sur la base des résultats partiels du 1^{er} tour, couvrant 65% des inscrits : **le SICTAME est le 1^{er} syndicat de l'UES Amont. Il est aussi le 1^{er} syndicat de l'encadrement.** Pas mal pour un syndicat qualifié de non représentatif par la Direction.

Le verdict des urnes confirme ainsi le verdict des juges : le SICTAME est représentatif, il est même le syndicat ayant la plus large audience auprès du personnel !

Le SICTAME obtient **30,2%** du total des 2 303 voix exprimées en titulaires, devançant : CGT (23,7%), CFDT (20,5%), FO (14,5%), CFTC (5,6%) et CFE-CGC (5,5%).

Le SICTAME arrive en tête à Pau (28,8% des voix). **Il obtient 48,9% des voix dans le collège Ingénieurs/Cadres**, devançant : CFDT (18,1%), CGT (13,7%), CGC (11,7%), FO (5,2%) et CFTC.

Sur le collège OETAM de Paris, le SICTAME arrive en tête avec 32,9% des voix.

Le 13 mars, renouvelez votre confiance au SICTAME et faites-en aussi le 1^{er} syndicat sur Paris.

Votez Utile, Votez Efficace,

VOTEZ SICTAME !

*Pour en savoir plus, ou pour nous rejoindre ou nous soutenir, retournez le bulletin ci-dessous au SICTAME
Bureau 4E41, Tour Coupole à 92 078 Paris La Défense Cedex 45
Ou Téléphonez au 01.47.44.49.25 ou au 01 47 44 56 09*

NOM..... Prénom.....

SOCIETE LIEU DE TRAVAIL : TEL :

Souhaite rencontrer un responsable du SICTAME (ou/et) Souhaite adhérer au SICTAME

Souhaite recevoir gracieusement les derniers « Cahiers du SICTAME » (publication que reçoivent les adhérents)

Tract élections CE du 13 mars

11 mars 2003

Syndicat des Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise et Employés **TOTALFINAELF****Le SICTAME vous informe****ÉLECTION DU COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT DE PARIS
UES Amont – 13 mars 2003****MERCI AUX VOTANTS DU 1^{er} TOUR !****Le 23 janvier, près de 4 100 des 7 143 salariés inscrits (soit 57%) ont participé aux élections.**

Ces élections sont organisées par établissement : Paris et Pau, et par collège : OETAM, Ingénieurs et Cadres (I/C). Au 1^{er} tour, l'élection dans un collège n'est valable que si le quorum y est atteint.

Le quorum a été atteint dans les 2 collèges de Pau (64% de participation chez les OETAM, 52% chez les I/C), **et dans le collège OETAM de Paris** (64%).

Le quorum n'a pas été atteint dans le collège I/C de Paris (47%) : il manquait une centaine de voix. Aucun dépouillement n'a été effectué. Cette abstention, quelle qu'en soit les causes (mauvaise organisation, désintérêt ou autre), a réduit à néant les efforts des 1 300 votants et différé de 2 mois la mise en place du nouveau CE de Paris. Et l'on entend certains abstentionnistes du 1^{er} tour s'étonner, en toute bonne foi, de ne pouvoir bénéficier des activités que le CE ne peut lancer, du fait de la situation d'attente actuelle ?!

Un second tour est donc organisé le 13 mars 2003 pour le collège Ingénieurs et Cadres de Paris.

Au second tour, aucune condition de quorum n'est requise. Ne vous abstenez pas, car vous laisseriez les autres décider à votre place. **Nous appelons les votants du 1^{er} tour à renouveler leur vote et tous les autres à participer à ce 2^{ème} tour pour mieux asseoir la légitimité des représentants élus.**

MERCI A TOUS CEUX QUI ONT VOTE SICTAME au 1^{er} tour des élections !**Le 23 janvier, le SICTAME a recueilli près du tiers des suffrages exprimés.**

Sur la base des résultats partiels du 1^{er} tour, couvrant 62% des inscrits : **le SICTAME est le 1^{er} syndicat de l'UES Amont. Il est aussi le 1^{er} syndicat de l'encadrement.** Pas mal pour un syndicat qualifié de non représentatif par la Direction. **Le verdict des urnes confirme ainsi le verdict des juges** : le SICTAME est représentatif, il est même le syndicat ayant la plus large audience auprès du personnel !

Le SICTAME obtient **32,2%** du total des 2 741 voix exprimées en titulaires, devançant : CGT (23,9%), CFDT (19,7%), FO (13,1%), CFTC (5,6%) et CFE-CGC (5,6%).

Le SICTAME arrive en tête à Pau (31,7% des voix). **Il obtient 52,1% des voix dans le collège Ingénieurs/Cadres**, devançant : CFDT (17,8%), CGT (12,7%), CGC (10,2%), FO (5,3%) et CFTC (2%). **A Pau, il obtient 4 des 5 sièges I/C** (1 à CFDT) et **1 des 6 sièges OETAM** (3 à CGT, 1 FO, 1 CFDT).

Sur le collège OETAM de Paris, le SICTAME arrive en tête avec 33,3% des voix et obtient 2 des sièges OETAM (2 à la CFDT et 1 à la CGT).

Le 13 mars, renouvelez votre confiance au SICTAME et faites-en aussi le 1^{er} syndicat sur Paris.

Le CE de Paris comprend 15 élus : 5 OETAM déjà élus, et 10 Ingénieurs/Cadres à élire le 13 mars.

Un Comité Central d'Entreprise (CCE) sera formé de 6 élus issus du CE de Paris et de 5 élus issus du CE de Pau. Avec le SICTAME (et quelques autres syndicats qui respectent l'expression démocratique), vous avez l'assurance que les CE, CCE, CIE et les autres instances seront gérés démocratiquement. Pour nous, chacun doit être associé à cette gestion à la hauteur de sa représentativité et des talents qu'il peut apporter. En revanche, s'il devait se dégager, au niveau du CE de Paris, une majorité moins respectueuse de l'approche démocratique, elle pourrait confisquer à son profit le CE de Paris et même contrôler le CCE en s'attribuant toutes les remontées d'élus du CE de Paris vers le CCE. Rien n'est donc encore acquis.

VOTEZ SICTAME, c'est l'assurance que seront respectées la représentativité de chacun, la démocratie et la transparence à tous les niveaux ; c'est réunir aussi les meilleures conditions pour assurer la défense de vos intérêts et réussir la relance des œuvres sociales.

**Pour un CE compétent, ouvert à tous, et une relance réussie des œuvres sociales,
VOTEZ SICTAME !**

NOS OBJECTIFS SONT DE :

- 1) **Représenter et défendre d'une façon égale l'ensemble du Personnel**, quels que soient son employeur, sa qualification et sa position dans l'Entreprise. Le SICTAME conseille et défend activement tous les personnels, qu'ils soient TotalFinaElf SA ou Elf EP, qu'ils soient Cadres ou OETAM. Les résultats qu'il obtient aux élections démontrent largement l'audience et la confiance acquises par le SICTAME auprès du personnel.
- 2) **Remplir toutes les attributions économiques et sociales** des Comités d'Etablissement et d'Entreprise, telles que prévues par la loi, sans complaisance ni dogmatisme. A ce titre, nous continuerons de surveiller les orientations économiques, financières et organisationnelles de l'Entreprise, de défendre l'emploi, la formation et les conditions de travail, de veiller au respect du contrat social et des engagements pris par la Direction.
- 3) **Gérer efficacement et au plus près de vos attentes les œuvres sociales** : en exigeant d'abord de disposer des moyens suffisants et en s'assurant que les dotations patronales évoluent positivement, ce qui est loin d'être acquis à ce jour ; en tenant compte ensuite de vos attentes en matière d'activités culturelles, sociales et sportives. La constitution de l'UES Amont, regroupant les Personnels des 2 sociétés TFE SA et ELF EP, offre **l'opportunité historique de définir une nouvelle politique commune, sur la base des aspirations légitimes de ces deux populations**. La première tâche de vos nouveaux élus sera ainsi de dresser l'état des lieux des activités préexistantes ainsi que de vos attentes en matière d'activités nouvelles. Pour chacune de ces activités, nous devons alors décider d'en assurer la gestion soit par le CE de Paris, soit par une structure inter-CE du type CIE (Comité Inter Entreprises) pour les activités mises en commun. Les possibilités d'activités communes avec nos collègues de l'Aval seront aussi étudiées. Enfin, nous devons décider de la part du budget global à affecter à chaque activité. Telle est la démarche constructive, à même de respecter les cultures issues de nos deux sociétés, proposée par le SICTAME, **afin de relancer réellement nos œuvres sociales**

Le SICTAME a largement fait la preuve de sa capacité à gérer les œuvres sociales, tant à Paris qu'à Pau. **Sur Paris, par exemple**, le SICTAME détient la majorité absolue dans le CE d'Elf EP depuis plusieurs années. Il y a acquis un savoir-faire indéniable et y a développé une gestion des activités qui associe tous les syndicats à la hauteur de leur représentativité ainsi que tous les divers talents et toutes les bonnes volontés. Cette gestion s'appuie sur des commissions chargées d'élaborer les programmes des différentes activités du CE. **La gestion rigoureuse pratiquée par le SICTAME a permis au CE d'élargir la gamme des activités proposées et d'innover sans cesse pour mieux répondre aux attentes de toutes les catégories du personnel.**

A titre d'exemple, on peut citer, parmi les activités proposées actuellement :

- les Voyages (sous la responsabilité de la Commission Voyages, présidée à ce jour par un élu SICTAME) :
 - circuits organisés : 277 participants en 2002 et 75 destinations proposées depuis 1995
 - voyages « Liberté » : 788 participants en 2002. Ce système, créé par le SICTAME, offre pour les destinations choisies différentes formules : vol sec, vol sec + voiture, vol + voiture + hôtel club, etc.
 - croisières sur de magnifiques paquebots, ...
- les Activités sportives et de loisirs (une vingtaine à ce jour) subventionnées à 50%
- les Activités culturelles : théâtre, opéra, ballet, concert, spectacles + dîner, (plus d'un millier de participants en 2002 aux différents spectacles proposés) ainsi que différentes sections (piano, arts graphiques, etc..)
- les Activités sociales : la Commission Sociale (présidée à ce jour par un élu SICTAME) propose des locations, organise des activités pour les enfants (Arbre de Noël, séjours Noël en Laponie pour les 5 et 6 ans, séjours vacances, sportifs et culturels, linguistiques,..). Elle propose aussi des billets de cinéma (11 726 billets distribués en 2002), des accès aux parcs de loisirs (724 entrées en 2002) et des tickets sociaux (1 396 en 2002)

Comme par le passé, les élus du SICTAME seront à votre écoute et sauront, avec leur savoir-faire et avec votre aide, faire évoluer les activités du Comité d'Entreprise pour qu'elles répondent toujours mieux à vos attentes et aux besoins d'un nombre toujours plus grand de salariés et d'ayants droit

- 4) **Associer démocratiquement** tous ceux qui veulent participer tant à la gestion du CE et du CCE, en tenant compte des divers talents et de la représentativité des différents élus, qu'au fonctionnement des Commissions du CE et du CCE ouvertes à toutes les bonnes volontés.

- 5) **Défendre également les Personnels éloignés des Établissements de l'entreprise**, qu'il s'agisse de Personnels **expatriés, détachés**, en congés longue durée, en dispense d'activité ou en **AFC** (Anticipation Fin de Carrière) ou **PRC** (Pré Retraite Choisie). En particulier, le SICTAME réclame un protocole expatriation négocié se substituant en tout ou partie à la réglementation unilatérale actuelle, et des Délégués Expatriés élus dans toutes les filiales, avec leur réunion périodique en France. Le Président de la Commission Expatriés, qui est un élu SICTAME, et le Délégué Syndical Central SICTAME, qui conduit la présente liste de candidats, se sont largement investis dans la défense et l'information des Expatriés. Le SICTAME réclame le maintien de la Commission Expatriés ainsi qu'une meilleure prise en compte des conditions de travail, hygiène et sécurité des personnels expatriés. Pour les autres personnels éloignés des sites de l'entreprise et qui n'ont pas accès à l'Intranet société, le SICTAME réclame une information appropriée. Il défend aussi le contrat social des personnels en AFC, qui peut être attaqué tout comme celui des actifs, et accorde une attention égale aux personnels en PRC. Le SICTAME veillera à ce qu'une éventuelle modification des conditions de départ en retraite n'altère pas la situation des personnels en AFC, PRC, congés longue durée ou dispense d'activité.

Aidez-nous à défendre l'ensemble du personnel : Votez SICTAME !

L'ÉLECTION DES MEMBRES DU CE EST IMPORTANTE À D'AUTRES TITRES :

- 1) Les élus CE élisent ensuite, en leur sein, leurs **représentants au CCE de l'UES Amont**.
- 2) Les élus CE, conjointement avec les élus DP, élisent les membres du **Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)** de l'Établissement. Cette instance, parfois méconnue du Personnel, a en fait des pouvoirs très étendus mais limités à l'Établissement.

Choisissez la compétence et le sérieux : VOTEZ SICTAME !

- 3) Les résultats des élections des CE dans l'Entreprise servent aussi à **mesurer la représentativité des syndicats** qui présentent les listes de candidats. En votant pour telle liste, vous renforcez le syndicat qui la présente et sa **capacité à négocier et signer des accords dans l'Entreprise**. A l'heure actuelle, un accord d'entreprise peut entrer en vigueur avec la signature d'un seul syndicat. D'autres syndicats peuvent s'opposer à l'entrée en vigueur d'un tel accord s'ils représentent, regroupés, plus de 50% des voix par rapport aux inscrits lors des élections. La législation va probablement évoluer en introduisant la notion d'accord majoritaire : un accord n'entrerait en vigueur que s'il est signé par des syndicats qui, regroupés, représentent au moins 50% des voix aux élections. Vous devez donc aussi mesurer cet aspect des choses et **n'accorder votre voix qu'aux listes présentées par des syndicats qui vous paraissent véritablement indépendants du Patronat et de la Direction et qui ont véritablement le souci de défendre votre contrat social et vos intérêts bien compris**.

Sur ce point, le SICTAME a largement démontré son indépendance et sa capacité à résister à toutes les pressions. Il pratique un syndicalisme authentique. Il n'est pas le "syndicat du stylo" : il ne signe que les accords qui lui paraissent équitables et aller dans le sens du progrès social et économique. Cette trop grande indépendance lui a valu les foudres de la Direction qui préfère traiter directement avec les Confédérations syndicales plutôt qu'avec les Délégués syndicaux dans l'entreprise. On a vu les dégâts que de telles méthodes occasionnent. Le SICTAME-CGC en a aussi été victime : la CFE-CGC, bafouant tous ses principes de non-ingérence et de respect des militants a désigné et parachuté dans l'UES Amont des Délégués syndicaux, s'opposant ainsi au choix démocratiquement effectué par les adhérents. Nos adhérents ont refusé de tels procédés et ont opté pour une désaffiliation de la CFE-CGC. La Direction a alors tenté d'empêcher le SICTAME de se présenter aux élections, mais elle a été déboutée et condamnée par les tribunaux.

Ne vous trompez donc pas de liste : si vous voulez voter pour le SICTAME, et les valeurs dont il est porteur, votez pour les listes SICTAME et non pour un sigle CGC avec lequel le SICTAME n'a plus rien à voir.

Libre de pensée, de parole et d'action, le SICTAME est un partisan acharné et obstiné de la démocratie, de la transparence et de la vérité. Il est indépendant et non inféodé à la Direction. Au moment du vote, ne vous laissez pas abuser par ceux qui tiennent de beaux discours mais pratiquent autrement.

Choisissez l'indépendance et la transparence

Le 13 mars 2003, Votez Utile, Votez Efficace,

VOTEZ pour les Candidats présentés par le SICTAME !

En votant SICTAME, vous confortez dans l'Entreprise une représentation du Personnel authentique, citoyenne, démocratique et respectueuse du Personnel et de son expression.

Tract élections CPC du 27 mars

25 mars 2003

Syndicat des Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise et Employés

TOTALFINAELF

Le SICTAME vous informe

ÉLECTION des COMMISSIONS PARITAIRES

ELF Exploration-Production / 27 mars 2003

L'extension des Commissions Paritaires à l'ensemble du personnel pétrolier est possible à condition de tous la vouloir. Pour y parvenir, il faut d'abord les faire vivre là où elles existent, c'est à dire chez Elf Exploration Production. C'est pourquoi nous appelons l'ensemble du personnel d'Elf EP à voter le 27 mars pour renouveler les membres de leurs Commissions Paritaires 'ETAM' et 'Ingénieurs' au sein de cette société. Et nous expliquons au personnel des autres sociétés de quoi il s'agit.

Ces commissions sont un élément essentiel du statut d'Elf EP, garanti par le contrat de travail. Elles sont composées d'un nombre égal de membres issus de l'Entreprise :

- Représentants désignés par l'employeur ;
- Représentants élus par les salariés.

Ces commissions paritaires ont plusieurs missions :

- elles sont informées des évolutions des masses salariales et suivent, d'année en année, les progressions liées aux avancements et promotions ;
- elles sont informées en détail des promotions et avancements, et de la position de l'ensemble des salariés ;
- elles émettent des avis sur les évolutions observées ;
- elles examinent les dossiers de recours présentés par les salariés et émettent un avis sur chaque dossier, la Direction est libre de suivre ou non cet avis mais assez souvent l'avis est suivi d'effet ;
- elles se réunissent en cas de sanction envisagée par la Direction : rétrogradation et licenciement ne sont exécutoires qu'après l'accord de la Commission.

Ces Commissions contribuent fortement à l'équité et à la paix sociale dans l'entreprise, et donc à son efficacité :

- elles assurent la transparence et garantissent une certaine équité dans les évolutions de carrières ;
- elles permettent à chacun de se situer dans l'entreprise et offrent une voie de recours à ceux qui s'estiment lésés dans leur évolution de carrière ;
- leur caractère paritaire en font un lieu d'échange privilégié entre les représentants de l'Employeur et ceux du Personnel ; elles contribuent ainsi à la cohésion de l'entreprise et à la paix sociale ;
- par les garanties qu'elles offrent au personnel, elles s'opposent au développement des frustrations et des situations conflictuelles ;
- elles sont un garde-fou aux décisions arbitraires, en particulier contre les licenciements « à la tête du client ».

Ceux qui ont conservé Elf Exploration-Production comme employeur l'ont certainement fait parce qu'ils sont attachés à leur statut, celui du Mineur.

Ils auront donc soin de défendre ce statut en permettant le renouvellement des Commissions Paritaires dès le 1^{er} tour des élections, le 27 mars 2003.

C'est en défendant cette instance chez Elf EP que nous pouvons accroître les chances de voir, un jour, son extension à l'ensemble de tous nos collègues et les faire ainsi bénéficier des bienfaits de ces commissions.

LE 27 MARS,

**POUR LA DEFENSE DES COMMISSIONS PARITAIRES ET LEUR
EXTENSION A TOUS,**

VOTEZ !

Le 27 mars, personnel d'Elf EP, vous devez voter pour défendre les Commissions Paritaires et votre statut.

En étant très nombreux à voter, **vous aiderez aussi vos collègues de TotalFinaElf SA** à défendre leur propre statut et à le faire évoluer vers plus d'équité et de justice.

Rappelez-vous : la Direction n'a pas voulu mettre en place le statut unique - acceptable par tous - qui aurait permis une symbiose totale des équipes et des conditions de travail. Elle n'a pas voulu engager la négociation qui aurait permis cette convergence. Elle a préféré **transformer Elf EP en groupe clos, avant d'essayer d'en réduire le nombre d'actifs** : AFC, PRC, puis mise en place des 'Passerelles', consistant à proposer au personnel Elf EP de changer 'volontairement' d'employeur. Un nombre conséquent de salariés a emprunté ces passerelles : certains véritablement volontaires ou motivés par un gain immédiat ; beaucoup d'autres se sentant plus ou moins contraints psychologiquement de le faire. Vous avez compris **l'hypocrisie du système** mis en place et vu les multiples artifices et pressions - directes ou indirectes - mis en œuvre pour améliorer le 'rendement' de ces passerelles.

Le résultat en est que, au lieu d'unir le personnel, on l'a encore un peu plus divisé.

La Direction a essayé de négocier la mise en place d'une UES (Unité économique et sociale) dite 'Amont' entre Elf EP et TFE SA. Cette négociation a échoué en raison du rôle ambigu que la Direction a délibérément fait jouer aux Coordonnateurs syndicaux groupe dans la signature des accords Retraite Prévoyance et qu'elle entend, à nouveau, leur faire jouer au niveau des 2 UES Amont et Aval (on l'a encore vu récemment avec la 'négociation salaires' et l'accord concernant les personnels handicapés). **L'UES Amont a été prononcée par voie de justice en octobre dernier, son contenu restant à négocier** : représentation du personnel, représentation syndicale, moyens de ces représentants, etc.. En fait, **alors que la vocation d'une UES est d'améliorer la représentation du personnel et ses moyens, on voit que la Direction utilise l'UES pour, au contraire, limiter cette représentation du personnel et en réduire les moyens.** Il nous faut, sans cesse, batailler pour nous opposer à ces dérives et faire respecter les droits du personnel et de ses représentants.

Les Commissions Paritaires n'ont pas échappé à ces dérives. La Direction a d'abord traîné des pieds pour organiser les élections, et ce en dépit des multiples demandes et mises en garde formulées. Résultat : à l'issue des mandats en cours, en novembre 2002, les élections de renouvellement n'étaient toujours pas définies. Une prorogation des mandats, jusqu'à fin janvier 2003, fut alors convenue. Le jour prévu pour la signature, la date de prorogation est remise en cause par certains ; et, contre la volonté des syndicats SICTAME, FO et CGT, la prorogation est portée jusqu'à fin avril 2003 ; elle est signée par les syndicats CFDT, CFTC et CFE-CGC de l'UES Amont ! et non de l'Entreprise ! Devant une telle dérive, et alors que par ailleurs **la Direction essaie de remettre en cause le contenu des Commissions Paritaires**, le SICTAME, allié à FO et CGT, engage une action en référé pour contraindre la Direction à organiser les élections. Cette action a pour résultat de faire reculer la Direction dans sa tentative de remise en cause des Commissions paritaires, sous prétexte de baisse des effectifs. Au départ, elle voulait un nouveau protocole, substitutif du protocole Elf EP - au mépris du statut contractuel - et remplaçait les 5 commissions existantes et leurs 24 membres par une seule commission de 8 membres. Suite au référé, la Direction accepte enfin de procéder par **avenant au protocole existant** et de maintenir **2 commissions** : l'une 'ETAM' avec 6 membres élus ; l'autre 'Ingénieurs' de 5 membres seulement (nous demandions 6 membres élus, considérant cela comme le seuil minimum permettant un fonctionnement correct et équitable).

Au surplus, **la Direction a voulu placer la négociation de cet avenant, qui concerne un protocole Elf EP - lequel découle du statut -, au niveau de l'UES** : CFDT et CFTC l'ont signé, sans scrupule, au niveau de l'UES ; CGT l'a signé mais en précisant au titre Elf EP ; SICTAME et FO ne l'ont pas signé en raison de l'ambiguïté entretenue par la Direction entre la structure juridique Elf EP et l'UES.

Clairement, la négociation n'est à faire au niveau de l'UES que dans la mesure où le résultat de cette négociation s'applique à l'ensemble du personnel de l'UES, sinon il faut négocier aux bornes de la structure juridique et du statut concernés, en l'occurrence Elf EP. Vous noterez que l'avenant a été signé par la Direction d'Elf EP et non par une 'Direction UES'. Le parallélisme des formes n'a donc pas été respecté.

Après cela, il y a eu **discussion d'un protocole préélectoral** pour organiser les élections. La Direction a persisté à vouloir négocier ce protocole dans un cadre UES. Seule la CGT a signé mais en précisant qu'elle le signait au titre Elf EP. La Direction a considéré cette signature comme non valable et a sorti une note pour organiser les élections. Au mépris renouvelé des négociateurs !

La Direction ne tiendra ses engagements que si nous y veillons. Aidez-nous à vous défendre. Aidez-nous à défendre et faire évoluer positivement le statut de tout le personnel.

**Faites vivre les Commissions Paritaires. Votez le 27 mars !
VOTEZ pour les Candidats présentés par le SICTAME !**

Le SICTAME vous informe**1^{er} syndicat de l'Amont !**

Avec 5 élus titulaires sur 11 au CE de Pau et 6 élus titulaires sur 15 au CE de Paris, le SICTAME est le 1^{er} syndicat de l'UES Amont (plus du tiers des voix : 33,6 % précisément). Le SICTAME est aussi :

- le 1^{er} syndicat sur Paris (35,2 % des voix) ;
- le 1^{er} syndicat sur Pau (31,7 %) ;
- le 1^{er} syndicat de l'encadrement (42,8 %) ;
- le 2^{ème} syndicat des OETAM (22,4 %) après la CGT (29,4 %).

Fort de votre soutien, le SICTAME est prêt à assumer ses responsabilités de 1^{er} syndicat

Les Résultats du 2^{ème} tour Collège Cadres Paris UES Amont

En nombre de bulletins obtenus par chaque liste

Comité d'Etablissement

	Inscrits	Votants	Exprimés	SICTAME	CFDT	CFE-CGC	CFTC	CGT	FO
Titulaires (Nombre d'élus)	2709	1330	1318	480 (4)	257 (2)	408 (4)	80	74	19
Suppléants (Nombre d'élus)	2709	1330	1320	476 (4)	267 (2)	396 (4)	87	75	19

Délégués du Personnel

	Inscrits	Votants	Exprimés	SICTAME	CFDT	CFE-CGC	CFTC	CGT	FO	Indépendants
Titulaires (Nombre d'élus)	2065	1019	1015	341 (5)	177 (3)	256 (4)	63 (1)	40	Pas de liste	138 (2)
Suppléants (Nombre d'élus)	2065	1019	1014	340 (6)	175 (3)	260 (4)	64	39	Pas de liste	136 (2)

Résultats complets (CE titulaires) pour l'ensemble de l'UES Amont

En pourcentage de voix obtenues par chaque liste

	Inscrits	Votants	Exprimés	SICTAME	CFDT	CFE-CGC	CFTC	CGT	FO
Collège OETAM									
Paris	1402	849	818	33,3 % (2)	25,2 % (2)	5,4 %	11,2 %	17,4 % (1)	7,6 %
Pau	1551	1046	1022	13,8 % (1)	17 % (1)	1,6 %	4,3 %	39 % (3)	24,3 % (1)
Total 1 ^{er} collège (Nombre d'élus)	2953	1895	1840	22,4 % (3)	20,7 % (3)	3,3 %	7,4 %	29,4 % (4)	16,9 % (1)
Collège Cadres									
Paris	2709	1330	1318	36,4 % (4)	19,5 % (2)	31 % (4)	6,1 %	5,6 %	1,4 %
Pau	1483	908	901	52 % (4)	17,8 % (1)	10,2 %	2 %	12,7 %	5,3 %
Total 2 ^{ème} collège (Nombre d'élus)	4192	2238	2219	42,8 % (8)	18,8 % (3)	22,5 % (4)	4,4 %	8,5 %	3 %
Total Paris	4111	2179	2136	35,2 % (6)	21,7 % (4)	21,2 % (4)	8,1 %	10,1 % (1)	3,8 %
Total Pau	3034	1954	1923	31,7 % (5)	17,4 % (2)	5,6 %	3,2 %	26,7 % (3)	15,4 % (1)
TOTAL	7145	4133	4059	33,6 % (11)	19,6 % (6)	13,8 % (4)	5,8 %	18 % (4)	9,3 % (1)

MERCI A TOUS CEUX QUI ONT VOTÉ ET GRAND MERCI A CEUX QUI ONT VOTÉ SICTAME !

En soutenant le SICTAME, vous contribuez au développement d'une pratique syndicale et d'une représentation du personnel qui se veut authentique, citoyenne, démocratique et respectueuse du Personnel et de son expression.

Syndicat des Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise et Employés **TOTALFINAELEF**

BULLETIN D'ADHESION

(à retourner à : SICTAME au choix : - Bureau 4E41 Tour Coupole La Défense -
Bureau F16 CSTJF à Pau ou au local SICTAME à Lacq)

NOM.....PRENOM.....

MATRICULE éventuel.....Date d'embauche(mois/année)

ENTITE.....

COORDONNEES PROFESSIONNELLES	
A - Vous êtes en METROPOLE	B - Vous êtes en EXPATRIATION
SOCIETE.....	FILIALE.....
BUREAU.....	Adresse complète de la filiale.....
ETABLISSEMENT (en précisant éventuellement le site)
TEL.....FAX.....	TEL.....FAX.....
e-mail.....	e-mail.....

Votre CLASSIFICATION ou COEFFICIENT selon votre statut ou convention collective (à préciser)..... Ou à défaut, VOTRE SALAIRE ANNUEL * (précisez s'il s'agit du brut ou du net)..... Votre métier (en toutes lettres)..... Votre famille professionnelle...../ Rythme de travail si différent de 100 %.....
--

COORDONNEES PERSONNELLES
ADRESSE PERSONNELLE..... CODE POSTAL.....VILLE..... TEL.....e-mail..... DATE DE NAISSANCE.....SITUATION FAMILIALE..... (tarif réduit pour couple adhérents)

Dès réception de votre bulletin d'adhésion, vous serez destinataire de toutes les informations diffusées par le SICTAME et vous pourrez, si vous le souhaitez, participer aux réunions organisées par votre syndicat.
(*) Cette information sert, à défaut de la classification, au calcul de la cotisation.

SIGNATURE

Fait à, le.....